CONSEIL GENERAL DU CANTAL

Espaces Naturels Sensibles

SCHEMA DIRECTEUR DE GESTION ET DE VALORISATION

SITE DU PAS DE CERE

Octobre 2008

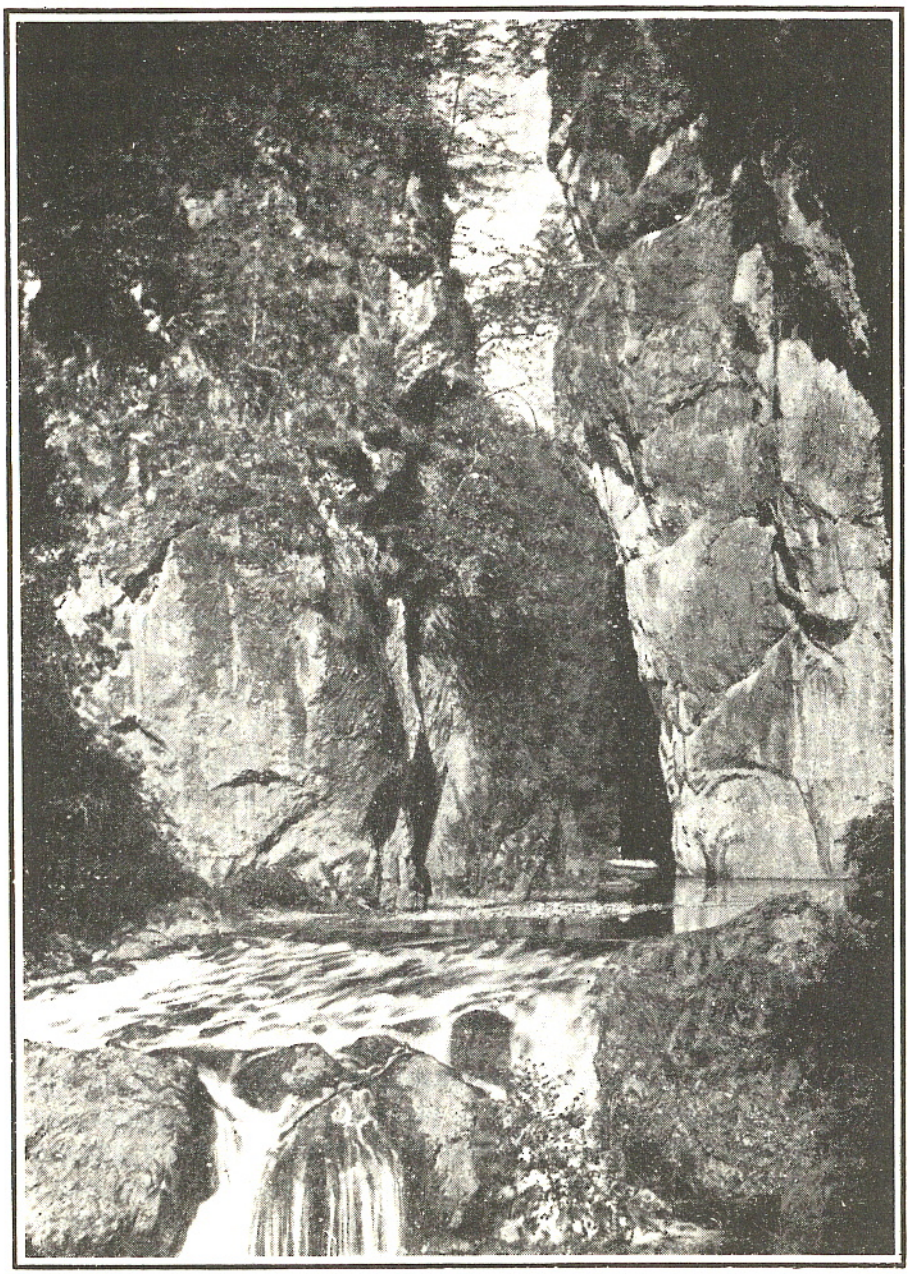

HAUTE AUVERGNE

SOMMAIRE

CONTEXTE DE L'ETUDE 1

I - La politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS) 1

II - Sa mise en œuvre dans le département du Cantal 1

METHODOLOGIE DE REALISATION DE L'ETUDE 4

PERIMETRE DU SITE 6

DIAGNOSTIC DU SITE 11

I - Présentation du site 11

1 - Description générale 11

2 - Statuts actuels du site, mesures de gestion et de protection 12

3 - Historique du site 14

4 - Approche foncière et maîtrise d'usage 15

II - Les intérêts du site 18

1 - Le patrimoine naturel 18

2 - Patrimoine culturel 28

3 - Place du site dans un ensemble d'espaces naturels remarquables 29

III - Usages et acteurs du site 30

1 - Activités socio-économiques 30

2 - Fréquentation du site 31

3 - Aménagements du site / atteintes et menaces 34

4 - Initiatives et projets locaux 38

PRINCIPALES THEMATIQUES D'ACTION RETENUES 39

I - La connaissance 39

II - La gestion 39

III - La valorisation 40

IV - La communication 41

PROGRAMME D'ACTIONS 42

CONTEXTE DE L'ETUDE

I - La politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS) : une politique départementale

La politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS) est née de la **loi du 18 juillet 1985** (article 12 de la loi n°85-729 de 1985) qui confie aux Départements une compétence en matière de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non.

Le classement ENS constitue une reconnaissance partagée par le Département et une collectivité locale, de l'intérêt floristique ou faunistique, géologique, paysager ou de mise en valeur éco - touristique d'un site.

Pour la mise en œuvre de leur politique en faveur des ENS, les Départements disposent d'un outil fiscal facultatif : **la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles** (TDENS), institué par la loi du 18 juillet 1985.

Cette taxe concerne les constructions nouvelles soumises à un permis de construire sur l'ensemble du département, à l'exception des bâtiments à usage agricole ou forestier liés à l'exploitation, des bâtiments destinés à un service public ou d'utilité publique, des immeubles classés monuments historiques, des bâtiments reconstruits après expropriation ou sinistre. Son taux, arrêté par délibération du Conseil Général, varie de 0 à 2% de la valeur de l'ensemble immobilier projeté.

La TDENS peut être utilisée dans différents domaines :

- acquisition de terrains pour le compte du Département ou d'un délégataire, en vue de leur ouverture au public (sauf exception motivée par la fragilité du milieu) ;
- aménagement et entretien d'espaces naturels ;
- acquisition, aménagement et gestion des sentiers figurant sur le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) ;
- acquisition, aménagement et gestion des espaces, sites et itinéraires figurant au plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI) ;
- études et inventaires du patrimoine naturel nécessaires à l'élaboration et à la mise en oeuvre de la politique de protection et de gestion des espaces naturels sensibles destinés à être ouverts au public.

II - Sa mise en œuvre dans le département du Cantal

Conscient de la richesse et de la diversité des milieux naturels présents dans le Cantal et de l'atout majeur qu'ils constituent pour l'image et le développement touristique du département, le Conseil Général a initié une politique Espaces Naturels Sensibles, dans le cadre de la première Charte départementale pour l'environnement.

Il a notamment voté, dès 1992, la perception de la TDENS (taux fixé à 0,4% depuis 1996). Un recensement et une caractérisation de sites remarquables ont été réalisés de 1994 à 1999. Une charte graphique a été élaborée.

Dès cette époque, le Conseil Général a accompagné un programme de soutien à la gestion et à la valorisation d'une première série de sites classés ENS, dont faisait déjà partie le Pas de Cère (ainsi que les tourbière des Vergnes des Mazes et les coteaux de Molompize). Dans ce cadre, des aménagements ont été réalisés sur ces sites (notamment la mise en place d'un sentier de découverte au Pas de Cère).

En 2004 / 2005, le Conseil Général a intégré 10 nouveaux sites dans la politique des Espaces Naturels Sensibles (Gorges du Bès, Puy de la Tuile, Cirque de Récusset, Roches de Landeyrat, Tourbière de la Pignole, Bois du Marilhou, Marais du Cassan Prentegarde, Forêt du Lioran, Puy Courny, Tourbières et estives du plateau de Chastel sur Murat), avec pour objectif de favoriser la constitution et le développement d'un **réseau départemental de sites naturels remarquables**.

A partir de 2006, une **démarche de concertation** a été engagée sur chaque site avec les acteurs locaux, dans l'objectif de finaliser un **Programme d'actions**, concrétisé par l'élaboration d'un **Schéma directeur de gestion et de valorisation**. Celui-ci sera mis en œuvre, après classement du site (délibérations des conseils municipaux et du Conseil Général), dans le cadre d'un **Contrat ENS**, établi pour 5 ans.

A la demande des acteurs locaux, cette démarche a également été mise en œuvre sur le site du Pas de Cère, afin de redéfinir sa mise en valeur.

Le **Schéma Directeur de Gestion et de Valorisation** définit le cadre de travail et planifie le projet sur une période pluriannuelle (3 - 5 ans).

Il précise les axes d'un programme opérationnel selon **quatre thèmes** : **la connaissance**, **la gestion**, **la valorisation** et **la communication**.

La connaissance :

- études complémentaires nécessaires à la mise en œuvre de la gestion et de la valorisation ;

La gestion :

- gestion patrimoniale (milieux, espèces, habitats), restauration et entretien du site, suivi de l'évolution du site… ;
- gestion des usages et activités : réglementation, contractualisation… ;

La valorisation :

- aménagement du site : accès au site, sentiers, stationnement, informations sur site…,
- actions de découverte; ouverture au public… ;

La communication :

- accompagnement technique, concertation locale et coordination, outils de communication, intégration au réseau départemental.

Le **programme d'actions** décline chacun des 4 thèmes d'intervention : connaissance (C), gestion (G), valorisation (VAL) et communication (COM) en **objectifs** et en **actions opérationnelles**. Des fiches actions sont établies à partir des propositions du porteur de projet, du chargé d'études (en l'occurrence le CPIE) et de la concertation conduite au sein du comité local de suivi.

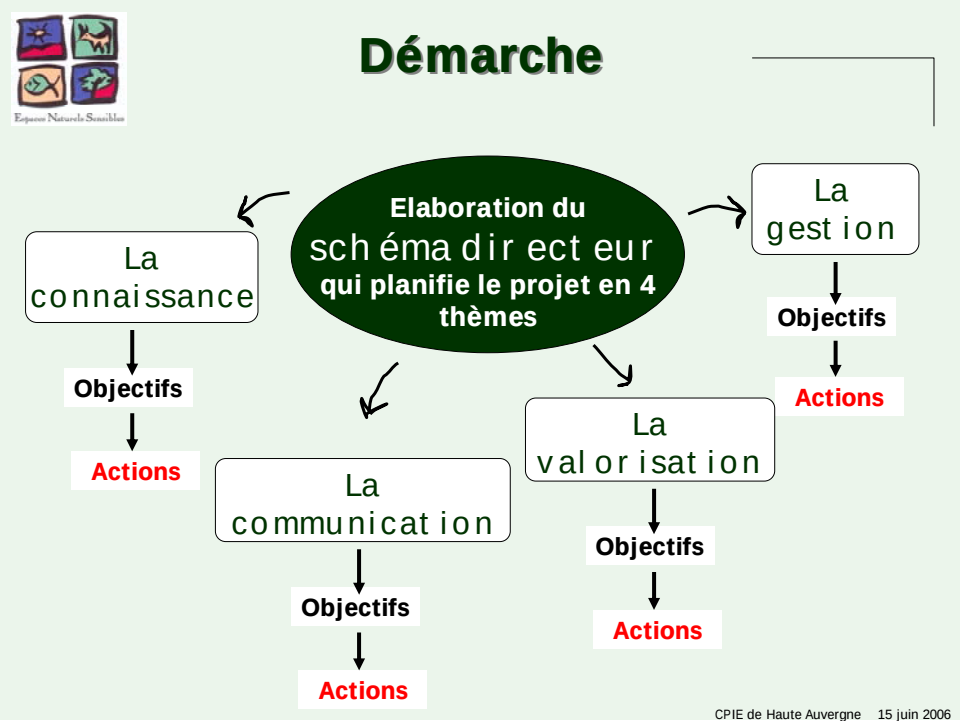

METHODOLOGIE DE REALISATION DE L'ETUDE

La démarche mise en œuvre a reposé sur la mobilisation des acteurs locaux et s'est articulée autour de 2 grandes phases :

- dans un premier temps : **réalisation, par le CPIE de Haute Auvergne, d'un diagnostic du site**, afin d'en identifier les richesses et les potentialités, mais également les problèmes et les dysfonctionnements.

  L'objectif de ce diagnostic est de donner aux acteurs locaux participant à la démarche les éléments de connaissance nécessaires à leur réflexion ;

- dans un 2ème temps : **phase de réflexion et de concertation** avec des acteurs locaux réunis au sein du **Comité Local de Suivi**, dans l'objectif de finaliser un programme d'actions opérationnel, concrétisé par l'élaboration du **Schéma Directeur de Gestion et de Valorisation**, qui sera mis en œuvre dans le cadre du **contrat ENS**.

  Cette **phase de réflexion et de concertation** a réuni les acteurs suivants :

  - le **Conseil Général** : partenaire technique et financier, il veille également à la mise en place du réseau départemental ;
  - le **CPIE de Haute Auvergne** : en tant que chargé d'études, il a pour mission d'accompagner le porteur de projet dans ses réflexions, en vue de l'aménagement et de la valorisation du site (expertise technique, encadrement méthodologique et animation du comité local) ;
  - la **Communauté de Communes entre Cère et Goul** : porteur du projet elle en assure la coordination et l'animation, et est responsable de la mise en œuvre du projet ;
  - le **Comité Local de Suivi** : espace de concertation et de proposition, il participe aux choix et valide les orientations et les actions proposées.

    Ce comité local de suivi, composé de 21 personnes, regroupe des élus des communes concernées par le projet, des représentants des propriétaires, des exploitants, des usagers du site, des associations...

	STRUCTURE
Michel ALBISSON	Communauté de communes Cère et Goul en Carladès (président de la commission tourisme)
Véronique BASTIDE	Propriétaire
Francis BOISSONNADE	Communauté de communes Cère et Goul en Carladès (président de la commission socio – culturelle)
André BOUYSSOU	Communauté de communes Cère et Goul en Carladès (membre de la commission tourisme)
Adeline CLERGUE	Communauté de communes Cère et Goul en Carladès (chargée de mission culture & patrimoine)
Arnaud DARDON	Habitant / expert
Thomas DARNIS	ONF Cantal
Pierre FLEURANT	Communauté de communes Cère et Goul en Carladès (directeur)
Jacques FRESCAL	Communauté de communes Cère et Goul en Carladès (président)
Denis HERTZ	CPIE de Haute - Auvergne
Marlène LACARERE	EPIDOR
Guillaume LAYBROS	Commune de Thiézac (maire)
Claude LECORRE	Communauté de communes Cère et Goul en Carladès (membre de la commission tourisme)
Christian LEJEUNE	Habitant
Louis-Jacques LIANDIER	Commune de Vic sur Cère (maire)
Christian MANHES	Habitant
Géraud MAURS	Propriétaire
Stéphanie PAULET	Conseil Général (chargée de mission ENS)
Yves PEREZ	Accompagnateur en Moyenne Montagne
Guy SENAUD	Parc Naturel Régional des Volcans d’Auvergne
Martial THERON	Propriétaire

PERIMETRE DU SITE

Bien qu'étant déjà intégré à la politique des Espaces Naturels Sensibles et ayant bénéficié à ce titre d'un aménagement (sentier de découverte), le périmètre du site n'avait pas fait l'objet d'une délimitation précise.

Une réunion spécifique du Comité Local s'est donc tenue pour fixer les limites du site ENS. Le critère retenu a été le relief : limites calées sur la rupture de pente séparant les gorges du plateau.

Le site ENS a donc été volontairement limité à la zone de gorges proprement dite. Pour des raisons de cohérence, une extension en aval immédiat des gorges a été intégrée dans le périmètre.

Le site se trouve intégralement sur la commune de Thiézac. Ne font volontairement pas partie du site les zones de stationnement (aire de repos de la RN122 et parking de Salvagnac).

Afin de pouvoir identifier les propriétaires des parcelles situées dans le périmètre, les limites du site (déterminées à partir des photos aériennes et de la carte IGN au 1/25000ème) ont été reportées sur le cadastre. La règle suivante a alors été appliquée : si une parcelle était traversée par les limites, c'est la totalité de cette parcelle qui a été incluse dans le périmètre.

Le périmètre initial (calé sur la ligne de rupture de pente) a donc de ce fait été légèrement agrandi. Elle atteint une surface totale de 4,8 ha environ.

Limites du site calées sur le relief (rupture de pente plateau / gorges)

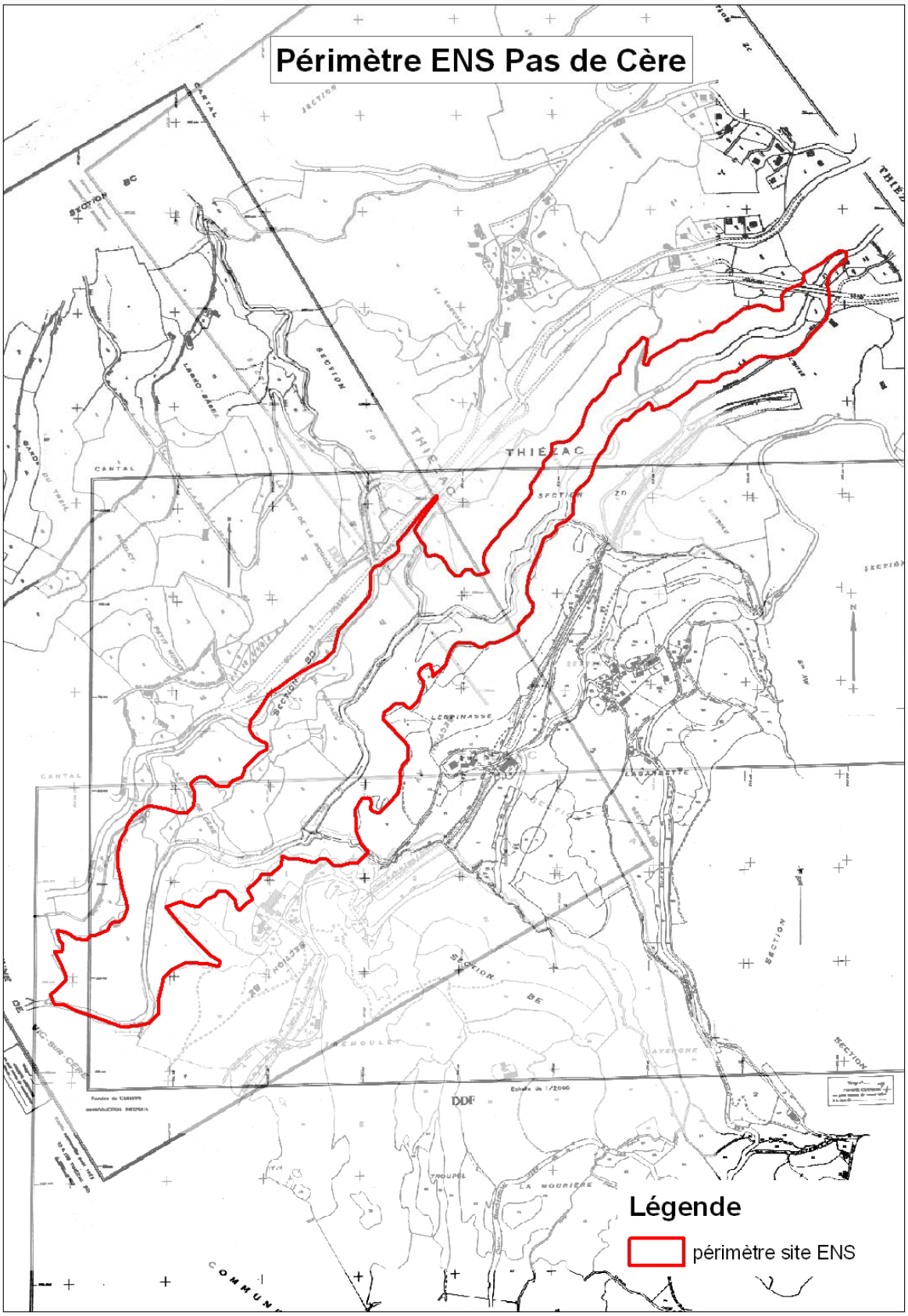

Report de ces limites sur le cadastre

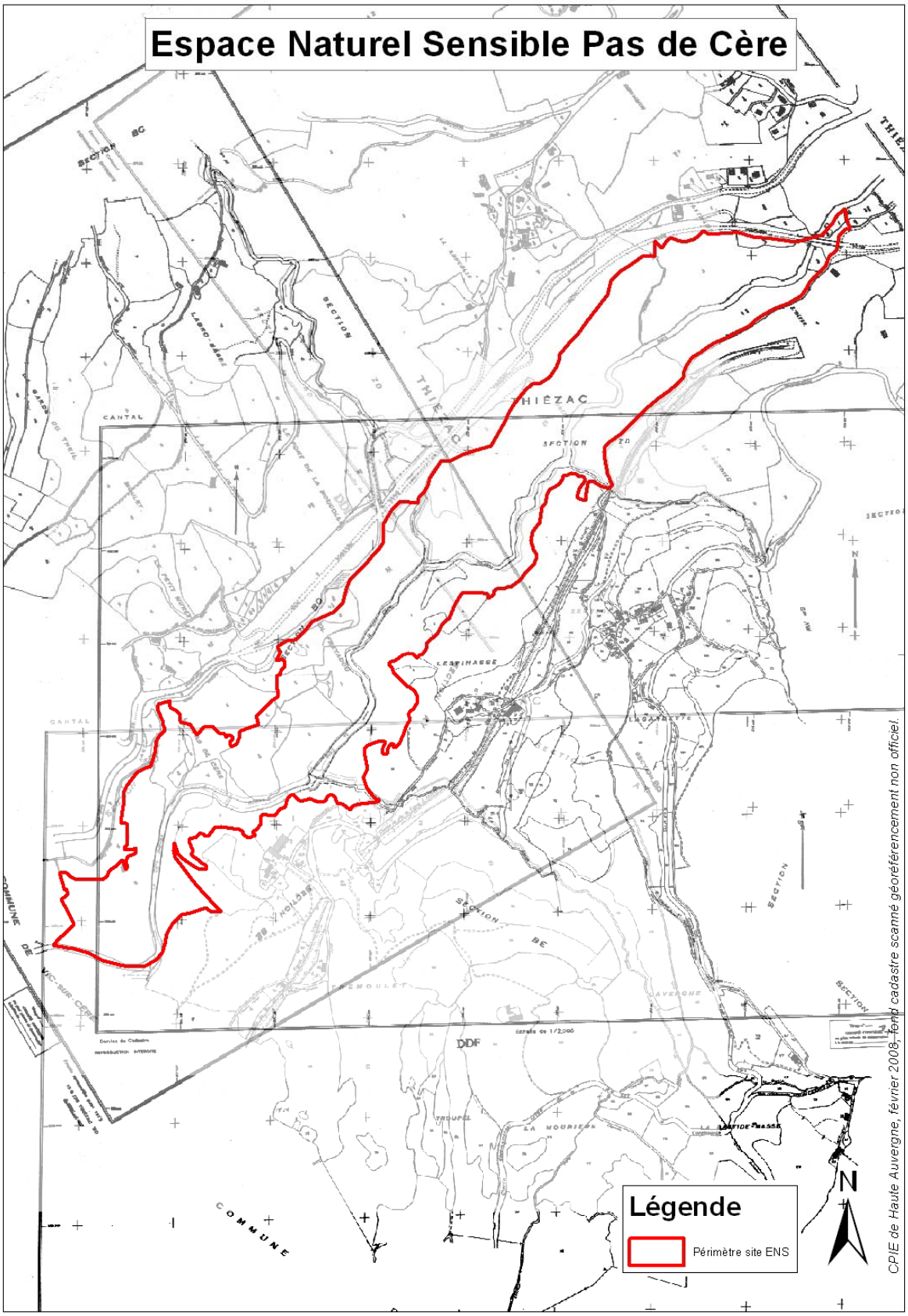

Périmètre définitif du site ENS : calé sur les limites des parcelles

Périmètre définitif du site ENS
(calé sur les limites des parcelles) sur photo aérienne

DIAGNOSTIC DU SITE

I - PRESENTATION DU SITE

1 - Description générale

Thématique naturelle : Géologie, Paysages, Milieux Naturels / Faune / Flore
Région géographique : Vallée de la Cère
Surface : 4,8 ha
Altitude : 670 en partie avale du site
Commune : Thiézac
EPCI : Communauté de Communes Entre Cère et Goul
Autres structures intercommunales : Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

Situé sur le territoire des communes de Thiézac et Vic - sur - Cère, le Pas de Cère constitue un des sites touristiques phares pour ces deux communes.

Il est constitué d'un verrou glaciaire que la rivière a entaillé en gorges particulièrement spectaculaires.

Le site appartient à une unité naturelle beaucoup plus vaste dont la rivière Cère représente le fil conducteur et dont il ne peut être dissocié, tant au niveau de sa genèse (vallée glaciaire présentant une succession de bassins topographiques séparés par des verrous), que de son fonctionnement sur le plan hydraulique et en tant que milieu naturel.

Le Pas de Cère se caractérise également par sa très grande facilité d'accès, que ce soit en amont ou en aval du site : deux « portes d'entrée » permettent d'y accéder, par l'aire de stationnement de la RN122 (commune de Thiézac) ou par le village de Salvanhac (commune de Vic - sur - Cère).

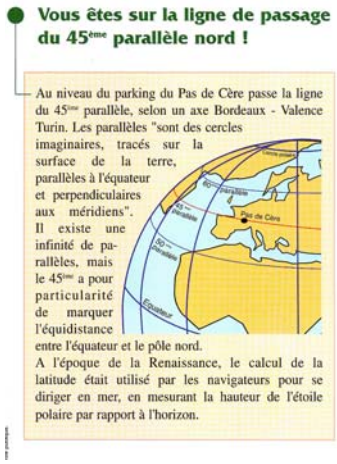

Situé sur le 45ème parallèle, le Pas de Cère occupe également une position géographique tout à fait originale.

2 - Statuts actuels du site, mesures de gestion et de protection

Site connu et étudié de longue date, le Pas de Cère est concerné par différents outils de connaissance, de gestion et / ou de protection, dont l'existence est à prendre en compte dans le projet ENS :

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Floristique et Faunistique est un inventaire national établi à l'initiative et sous le contrôle du Ministère de l'Environnement.

L'inventaire ZNIEFF est un outil de connaissance : il ne constitue pas une mesure de protection juridique directe, la prise en compte d'une zone répertoriée dans le fichier ZNIEFF ne lui conférant aucune protection réglementaire ou juridique.

Toutefois, la présence d'une ZNIEFF, s'il elle n'est pas en elle - même de nature à interdire un aménagement, est en revanche un élément révélateur d'un intérêt biologique et doit à ce titre être prise en compte dans le cadre des projets d'aménagement et de valorisation de sites.

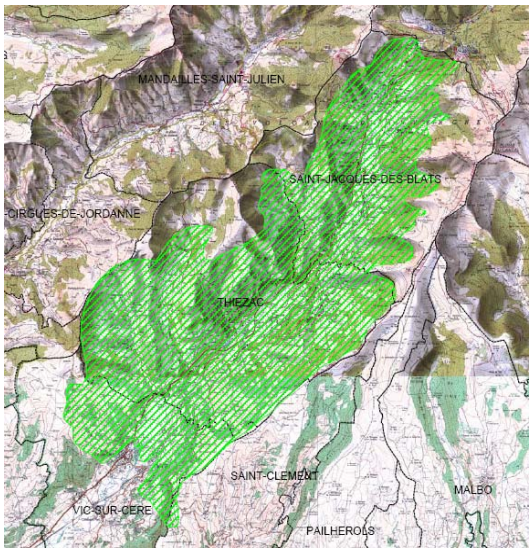

D'une superficie totale de 6400 ha environ, elle couvre la vallée de la Cère dans sa portion amont, située entre Vic - sur - Cère et le tunnel du Lioran.

Elle s'étend du fond de la vallée jusqu'à la limite supérieure de la forêt et abrite une flore et une faune diversifiées et riches en espèces, dont certaines sont rares et protégées (Pavot du Pays de Galle, Racine de Corail, Arabette des Cévennes, Lis Martagon, Orchis Pâle..., Loutre, Hibou Grand Duc, Faucon Pèlerin, Tichodrome échelette, Accenteur alpin...

Les sites inscrits

L'inscription concerne des sites ou des monuments naturels dont la conservation ou la préservation présente un intérêt général. Elle consiste à les faire figurer sur un inventaire, ce qui a pour effet de les placer sous la surveillance du ministère chargé de l'Environnement. Contrairement à un monument historique, un site ne possède pas de périmètre de protection, et les effets de l'inscription s'arrêtent à son propre contour.

Les collectivités publiques et les particuliers doivent alors, avant d'effectuer des travaux, aviser l'autorité préfectorale, quatre mois à l'avance, de leur intention (sont exclus de cette obligation les travaux d'exploitation courante des fonds ruraux et les travaux d'entretien normal). À l'expiration du délai de quatre mois, les travaux peuvent être entrepris. L'affichage et la publicité y sont également interdits.

➔ **<u>2 sites inscrits dans le périmètre du site ENS</u> :**

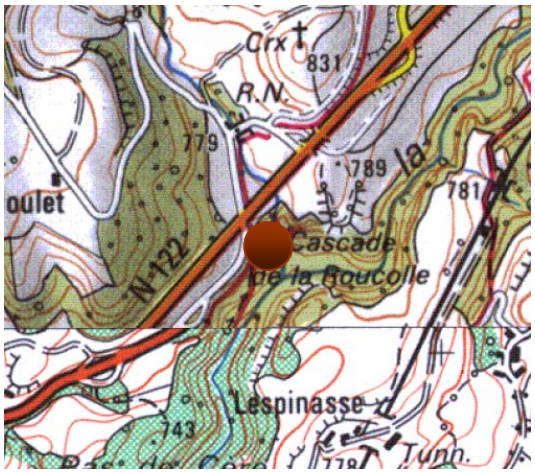

Site inscrit « Cascade de la Roucole »

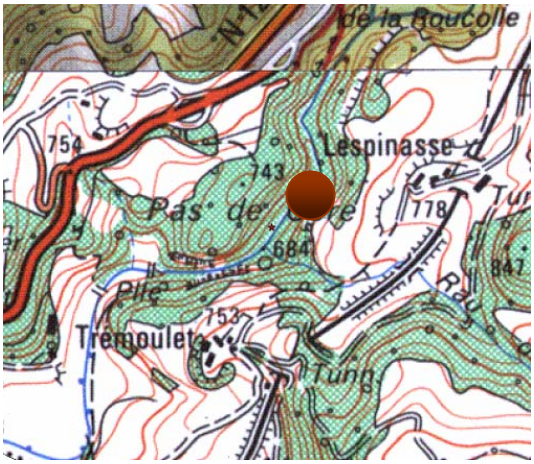

Site inscrit « Cascade du Pas de Cère »

<u>Les sites Natura 2000</u>

Reposant sur deux directives européennes (directive habitat du 22 mai 1992 et directive oiseaux du 23 avril 1979), la procédure Natura 2000 consiste en la constitution d'un réseau écologique à l'échelle européenne.

Se objectifs sont :

- *d'une part conserver (ou le rétablir) dans un état favorable à leur maintien à long terme les habitats naturels et les populations (faune et flore sauvages) qui ont justifié la désignation du site Natura 2000 ;*
- *d'autre part éviter la détérioration des habitats naturels et les perturbations de nature à affecter de façon significative les espèces sauvages (faune et flore) qui ont justifié la désignation du site Natura 2000.*

A terme, un document d'objectifs (DOCOB) doit définir pour chaque site Natura 2000 les orientations et les mesures de gestion et de conservation des habitats et des espèces, les modalités de leur mise en œuvre et les dispositions financières d'accompagnement.
Les mesures de gestion et de conservation définies dans le DOCOB d'un site Natura 2000 tiennent compte des activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur le site, ainsi que des particularités régionales et locales. Elles ne conduisent pas à interdire les activités humaines dès lors qu'elles n'ont pas d'effets significatifs au vu des objectifs de conservation et de restauration des habitats et des espèces poursuivis sur le site.

➔ **<u>Un site Natura 2000 dans le périmètre du site ENS</u> :** site Natura 2000 n° FR8301095 « Rivières à loutres »

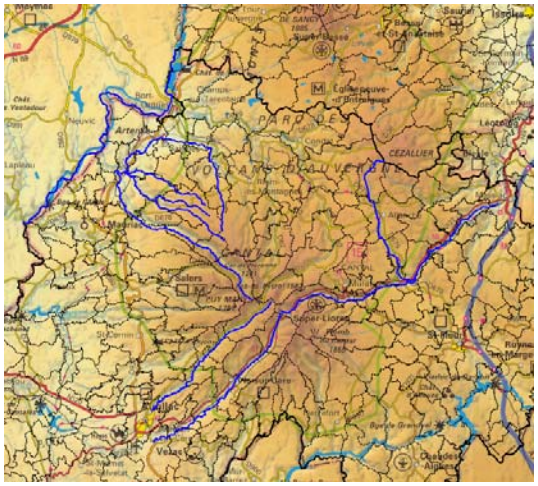

Le site Natura 2000 « Lacs et rivières à loutres concerne 10 rivières du Cantal (linéaire total : 364 km), dont la Cère de ses sources jusqu'à l'amont du pont de la D 920 à Arpajon - sur - Cère.

Le document d'objectifs n'a pas encore été élaboré.

La Cère est une rivière non domaniale.
Le site est classé en zone naturelle dans les documents d'urbanisme et se trouve sur le territoire du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.

3 - <u>Historique du site</u>

Les gorges du Pas de Cère sont de longue date connues et fréquentées pour leur intérêt paysager. Elles furent, dès le 18ème siècle, un site de promenade très prisé des naturalistes et des amateurs de « *paysages insolites* ».

Dès le 19ème siècle, le Pas de Cère figurait parmi les sites les plus renommés de la région, « *pour son caractère pittoresque, propice à assurer le dépaysement des visiteurs* ».

L'arrivée du chemin de fer dans la vallée a largement contribué à cet essor, avec la création de la ligne permettant de relier (en 11 heures de voyage !) Paris avec les bourgs de Thiézac et de Vic - sur - Cère.
La compagnie d'Orléans, gestionnaire de la ligne, souhaitant développer cette « *Suisse Auvergnate* », créa dans ce but des structures hôtelières et assura la promotion touristique de la vallée de la Cère, en améliorant entre autre l'accès au Pas de Cère avec la pose de passerelles.

Le Pas de Cère en 1900. On remarque sur la droite la conduite d'eau pour la centrale et la passerelle aujourd'hui disparue.

Le Pas de Cère a aussi connu un passé industriel.

Le 30 Mai 1898 fut en effet lancée, au Pas de Cère, la production d'électricité à partir d'une petite usine hydroélectrique installée en aval des gorges, dans un ancien moulin à blé.

Cette centrale fonctionnait grâce à une retenue située en amont de la passerelle actuelle ; une deuxième retenue fut créée plus en amont en 1900, afin de pouvoir répondre aux besoins croissants du bourg de Vic pendant la saison estivale.

Une passerelle (visible sur la photo ci - dessus mais aujourd'hui démolie) permettait aux ouvriers de remonter les gorges en période de crue.

Cette production locale d'électricité trouva son terme avec l'édification du barrage de Saran. Quelques traces de ces équipements sont encore visibles sur le site.

D'autres aménagements encore existants (seuil, vanne, canal de dérivation) ont été mis en œuvre pour actionner le moulin en aval des gorges.

Le site du Pas de Cère fait aujourd'hui l'objet d'une valorisation touristique et a déjà bénéficié d'un certain nombre d'aménagements.

4 - Approche foncière et maîtrise d'usage

Un recensement exhaustif des propriétaires des parcelles localisées dans un périmètre élargi a été effectué, à partir des données disponibles auprès des services du cadastre.

Dans cet inventaire (voir en annexe) apparaissent en rouge les coordonnées des propriétaires des parcelles localisées à l'intérieur du périmètre du site ENS.

Il ressort de cet inventaire que, hormis les abords immédiats de la RN122 (propriété des services de l'Etat), la totalité des parcelles appartient à des propriétaires privés, à titre individuel ou collectif (biens de section).

Inventaire des propriétaires dans le périmètre élargi

Sources : services du cadastre - Octobre 2008

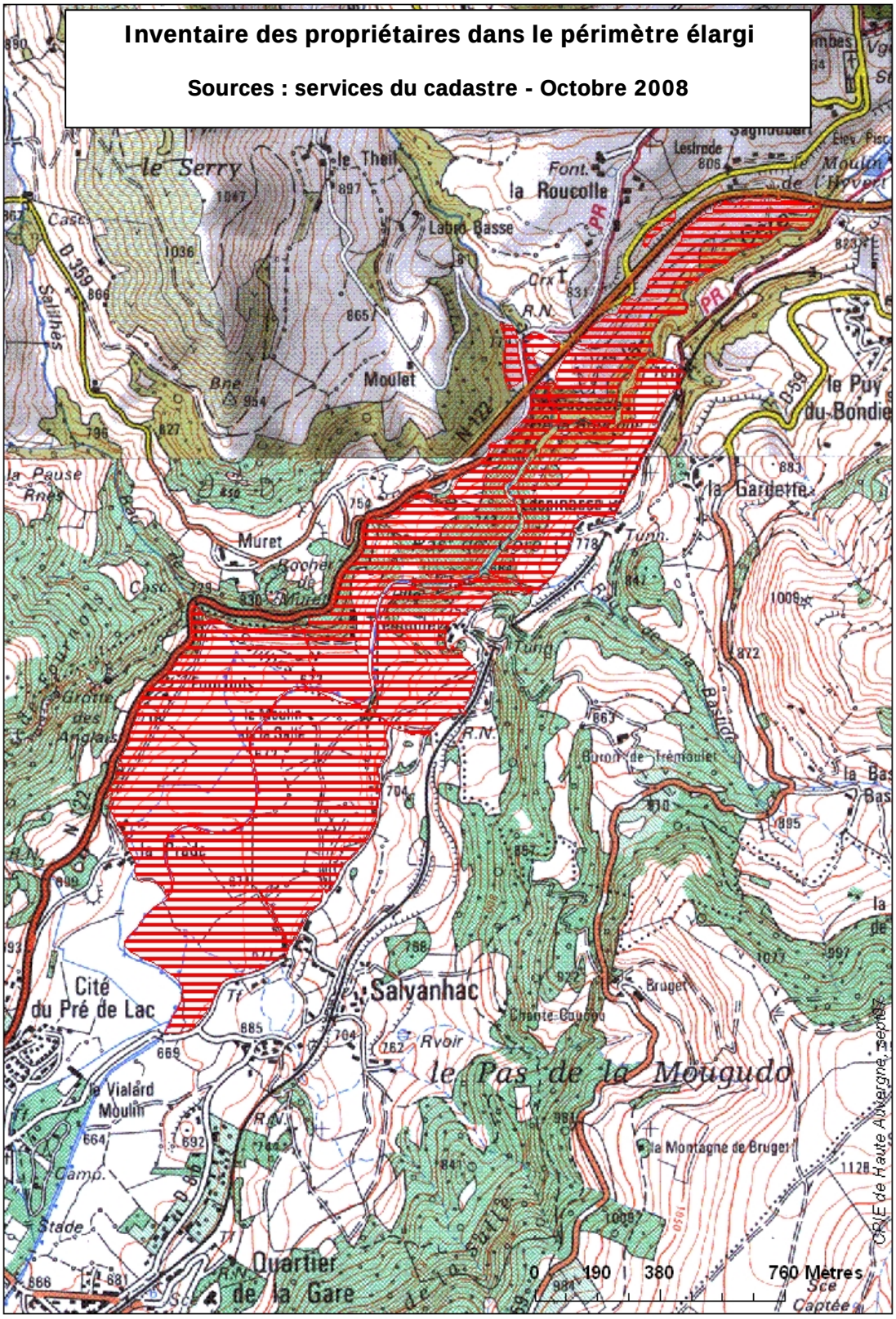

A ce jour, aucun accord n'a été passé avec les propriétaires des parcelles. Leur utilisation ou leur traversée repose donc sur des pratiques acceptées de façon plus ou moins tacite par les propriétaires et qui n'ont pas été jusqu'à aujourd'hui formalisées.

Un certain nombre de dysfonctionnements a été évoqué au cours des réunions et des rencontres par plusieurs propriétaires qui ont à subir des désagréments consécutifs à cette fréquentation : passage des visiteurs sur certaines parcelles faisant l'objet d'une utilisation agricole (pâtures), accès bloqués par des véhicules en stationnement…

Cette situation nécessiterait d'être clarifiée : établissement de conventions de passage ou d'utilisation des parcelles, acquisition de terrains, aménagements permettant de contenir le flux de visiteurs…

II - Les intérêts du site

1 - Le patrimoine naturel

1 - 1 - Géologie

Le substratum dans lequel la Cère a creusé sa vallée est constitué, dans le secteur du Pas de Cère, de brèches. Ce sont donc ces brèches qui forment les falaises du Pas de Cère.

Roche hétérogène constituée de débris anguleux de taille variée et cimentés dans une matrice très fine, les brèches résultent des épisodes destructifs qui ont marqués, à différentes reprises, l'histoire du strato – volcan cantalien.

Ces épisodes sont dus à la déstabilisation et à l'écroulement, sous l'effet de la gravité, des flancs du massif volcanique (notamment, pour ce secteur, dans la période comprise entre 7,2 et 6,9 Ma).
Ces phénomènes ont provoqué des avalanches de débris dont on peut retrouver les dépôts jusqu'à 35 km du cœur de l'édifice.
Par consolidation, les dépôts des avalanches de débris ont donné des brèches, roche constituée d'un assemblage de matériaux brisés de toutes tailles.

La vue depuis le belvédère de la cascade de la Roucolle est citée dans plusieurs guides.

« D'ici, on découvre un bloc de lave qui a dévalé les pentes du volcan, emporté par l'avalanche de débris et qui repose sur un épais niveau de brèches volcaniques entaillé par la Cère, une coupe dans les flancs du volcan. »
(Guides des merveilles de la nature - Région Auvergne - Editions Arthaud)

Il fait également l'objet d'une analyse dans le livret explicatif de la carte géologique du massif cantalien éditée par le BRGM.

Le site présenterait également un intérêt archéologique puisqu'il aurait été occupé par l'homme préhistorique (gisement de silex).

1 - 2 - Paysages

La qualité et le caractère très spectaculaire des paysages du Pas de Cère ont été abondamment mis en avant dans les descriptions qu'en ont fait les excursionnistes ou les guides touristiques.

Ces descriptions insistent tout particulièrement sur les ambiances des paysages des gorges :

" On avance, et derrière le rideau d'arbres, à pic, c'est le précipice. Au fond d'un étroit défilé aux parois verticales de cent quarante pieds coule la Cère. Après le Pas de Compaing, elle a pu courir un peu sans entraves jusqu'ici, où une barrière de lave dans la largeur de la vallée s'opposait à son passage; il lui a fallu creuser dans la digue volcanique une brèche par laquelle elle peut continuer sa course; elle a dû scier la montagne et, maintenant, elle coule au fond de cette prodigieuse tranchée.

En contournant le précipice, on peut, non loin de là, descendre dans le lit de la rivière..."

"Le travail des eaux a fendu la montagne, mais par-dessus, le bois, divisé avec elle, enchevêtre ses ramures, qui tamisent le jour, d'où ne filtre qu'une lumière pâle, une lumière enchantée, une lumière d'aurore et de crépuscule, une lumière de paradis et de rêve; et je n'ai vu nulle part, des couleurs tendres et vives, une fraîcheur pure et délicate, comme à la végétation de cette crypte merveilleuse abritée de toutes les souillures de l'atmosphère, et qui ne reçoit du soleil que l'effleurement et la caresse.

Spectacle inoubliable !

Ajalbert

1893

Source : sentier de découverte du Pas de Cère – CPIE de Haute - Auvergne

EXCURSIONS.

1° Environs immédiats.

Les abords de la petite ville abondent en promenades variées, soit le long de la Cère, soit le long des falaises montagneuses, soit dans le ravin de l'Iraliot. Nous n'avons pas besoin de les indiquer. On fera bien toutefois de gravir le *rocher de N.-D. du Calvaire* ou celui de *Castel-Vieil* (940 m. env.). On a, de ces sommets, de **très beaux panoramas** sur la vallée et on peut en même temps explorer le pittoresque ravin de l'Iraliot, où l'on devra visiter la jolie cascatelle du *Trou de la Conche.*

2° Le pas de la Cère.

Simple promenade. Prendre la route nat. dans la direction du Lioran. A 2 kilom. 1/2 on trouve le *pont de Fournols*, au pied du *rocher de Muret*, que couronne un grand tilleul. En contre-bas du pont, le ruisseau forme une cascade. A quelques centaines de m. plus loin, un sentier descend dans les prés et conduit au pas de la Cère (fig. 71 et V. p. 196).

On a souvent décrit ou reproduit ce site, formé par le passage de la rivière entre deux énormes murailles de brèches andésitiques. Descriptions ou reproductions ont été également impuissantes à en rendre la sauvage beauté. Celle-ci n'est pas seulement faite du contraste entre le vert tendre des arbres qui couronnent la cime des deux falaises ou des plantes qui s'attachent à leurs flancs avec la teinte sombre des rochers calcinés et couverts de lichens des oppositions mêmes que présente la rivière, tantôt se ramas-

sant tranquille et calme dans des bassins naturels, tantôt bondissant au milieu des rocs éboulés. Il faut encore tenir compte de

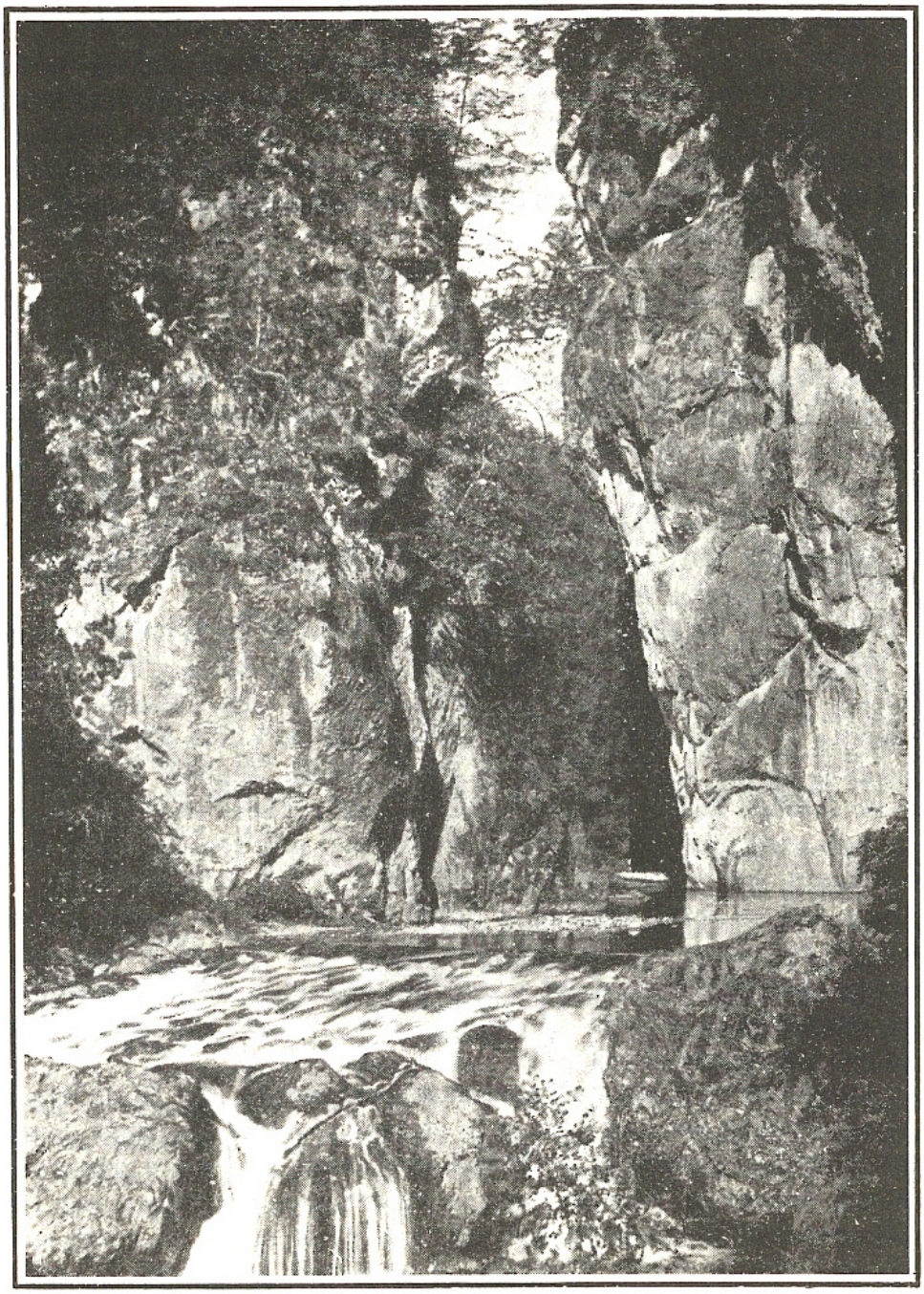

Fig. 71. — Le pas de la Cère. Photographie de M. P. Guinet.

la lumière particulière qui, dans ce couloir étroit, éclairé surtout par le haut, enveloppe, baigne les objets et nuance les tons avec une infinie délicatesse.

Source : « Le Cantal » - M. Boulle et L. Farges – Editions du Bastion (réédition de l'ouvrage de 1898)

La glace puis l'eau sont à l'origine de ces paysages :

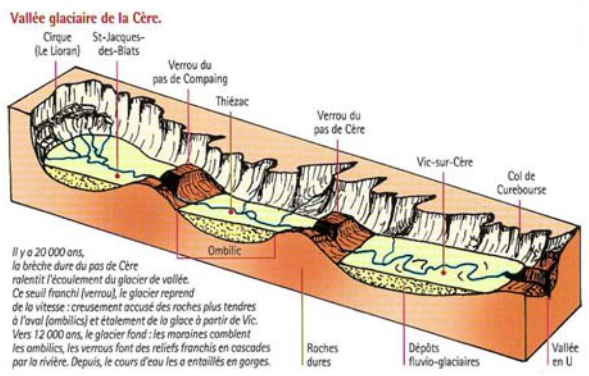

- au quaternaire, les glaciers ont occupé et recreusé une vallée pré - éxistante, l' élargissant et lui donnant sa forme caractéristique en auge ;

- quand les glaciers ont rencontré des dépôts d'avalanches de débris plus résistants, ils ont surcreusé la vallée en amont de ces seuils, donnant naissance à des bassins topographiques (ombillics), comme ceux de Saint - Jacques - des - Blats et de Thiézac ;

- les eaux de la Cère ont ensuite incisé et entaillé la roche plus résistante des verrous glaciaires, donnant naissance aux gorges et aux falaises du Pas de Cère et, plus en amont, du Pas de Compaing.

Cette dynamique est à l'origine du contraste très fort entre les paysages très fermés des gorges et ceux, ouverts, de la vallée, en amont et en aval. Le cheminement permet le passage d'un type de paysage à l'autre de façon très brusque, sans transition.

Les deux types de paysages sont complémentaires : le passage d'un paysage à l'autre permet de comprendre les phénomènes qui ont conduit à leur formation.

La présence de l'eau vive (en particulier cascades de la Roucolle et du Pas de Cère) contribue fortement à l'intérêt et à l'attrait paysager du site.

1 - 3 - Milieux naturels / faune / flore

Relevés et observations de terrain

- **Milieux terrestres**

Le secteur étudié (voir carte des habitats) comporte 8 principaux types de formations végétales que l'on peut classer en milieux linéaires ou surfaciques.

Les espaces linéaires sont représentés par :

- les haies à murettes, dont le cortège se rapproche des Chênaies acidiphiles ;
- les bosquets mixtes de Frênes, sur talus, étendus et étroits, à sous-bois frais des forêts humides ;
- les formations de rives d'Aulne et de Frêne dont le compagnonnage est assez fourni (Anthrisque des bois), mais qui présentent un fort envahissement par l'Ortie et la présence préoccupante de la Balsamine glanduleuse (ou Balsamine de l'Himalaya), à fort pouvoir d'envahissement ;
- les secteurs jouxtant le délaissé de route et le parking ont développé une pelouse sèche et acidiphile en très légère landification par endroits (plantation de haies de résineux et de bosquets de Bouleau).

Les milieux surfaciques sont représentés quant à eux par des espaces boisés en feuillus et des zones prairiales.

En ubac (rive gauche), les flancs de la vallée sont recouverts par une hêtraie à Aspérule et à Orchidées (Céphalanthère à longues feuilles, Néottie nid - d'oiseau) qui se prolonge, en adret, dans la partie médiane du site.

Les pâturages en ubac présentent une composition florale diversifiée qui se rapproche de celle des prés de fauche riches en fleurs.

En adret (rive droite), les versants sont majoritairement occupés par une Chênaie acidiphile, plutôt sèche dans sa partie supérieure, mais qui s'enrichit de Tilleul et de Hêtre au fur et à mesure que l'on se rapproche de la rivière. Cette formation montre une transition rapide avec le lambeau de Hêtraie avec laquelle elle est limitrophe.

Le fond de vallée est occupé par des prés de fauche, dont la composition floristique est plutôt variée mais qui, par endroit, cède place à de la prairie artificielle (Graminées - Légumineuses).

Sur affleurement rocheux et notamment sur le rocher du belvédère, s'est développé en îlot une végétation chasmophyte, à base de Fétuque ovine, adaptée à la sécheresse et à l'absence de sol.
A noter, à proximité immédiate du secteur (Fournol), une petite station de Silène visqueux – Silene viscaria – espèce peu courante dans le Cantal, et rare dans cette partie ouest du massif.

Carte de végétation – Pas - de - Cère

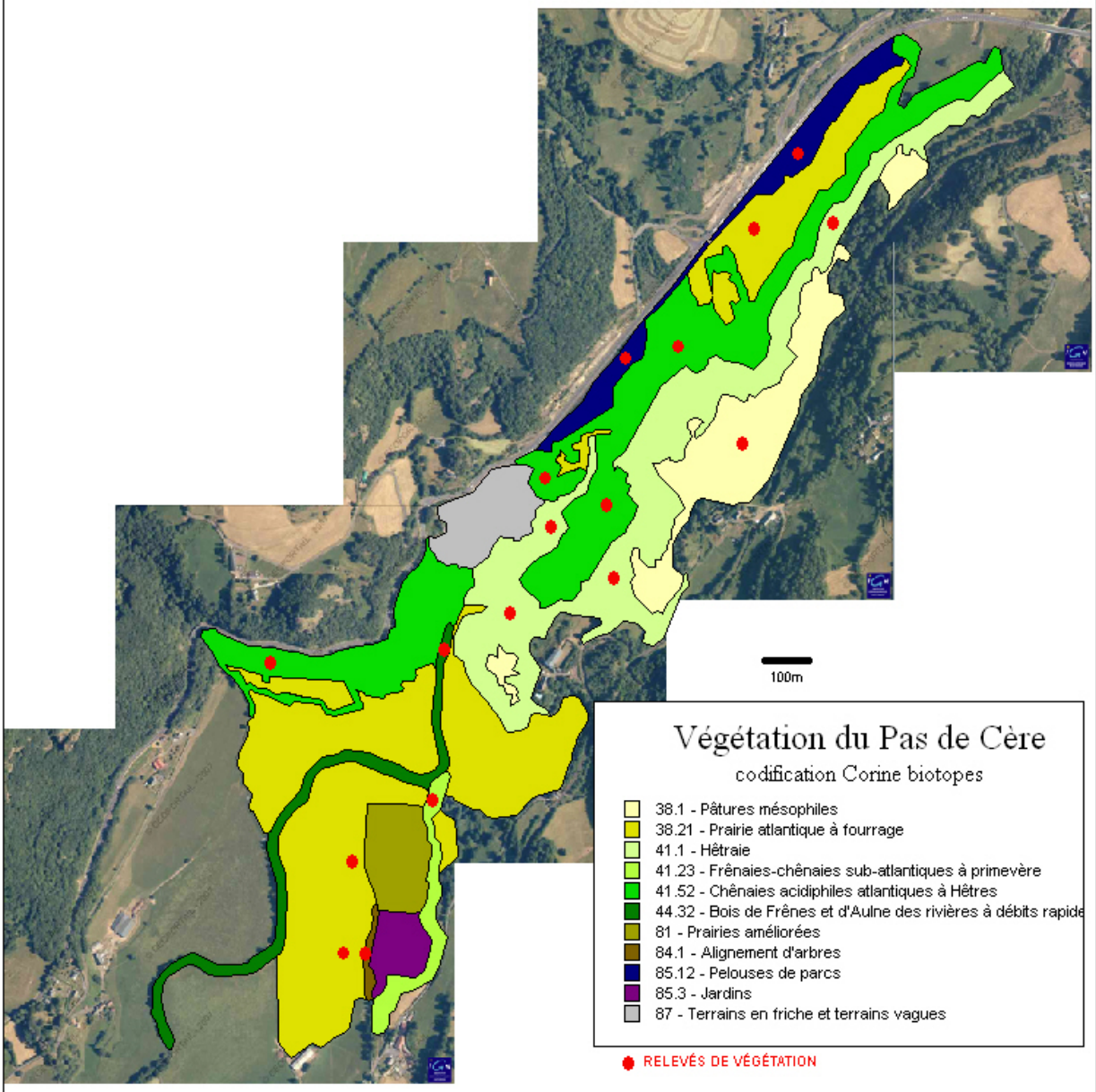

La faune de ces milieux terrestres, contactée lors des relevés de terrain, a surtout été l'avifaune, rassemblant les espèces usuelles forestières et semi - forestières, ainsi que les espèces de cours d'eau rapide : Cincle plongeur, Bergeronnette des ruisseaux.

Une étude plus approfondie permettrait de mieux mettre en évidence les potentialités du site, notamment la présence probable d'espèces d'oiseaux plus prestigieux : Pic noir, Autour des palombes, voire territoire de chasse du Faucon pèlerin proche.

Il en est de même pour les Mammifères (Chevreuil, Sanglier, Martre, Ecureuil…), les Reptiles (Lézard vert, Lézard des murailles, Lézard des souches, Couleuvre vipérine ou Couleuvre à collier…), les Batraciens (Grenouille rousse, Salamandre) ou les Arthropodes.

- **Milieu aquatique**

La Fédération de Pêche du Cantal ne dispose pas de données précises sur le secteur, mais nous a quand même signalé la présence certaine de la Truite Fario (*Salmo trutta fario*), ainsi que celle, possible, du Chabot (*Cottus Gobio*).

La présence d'autres espèces est peu probable, compte tenu de la topographie et des substrats grossiers de la rivière. Cependant, vairon (*Phoxinus phoxinus)*, goujon (*Gobio gobio*) et Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*) pourraient faire leur apparition dans le peuplement à la sortie du Pas de Cère (sud de la zone d'étude), grâce aux changements morphologiques du cours d'eau.

Toujours selon la Fédération de Pêche du Cantal, les écrevisses sont a priori absentes du site.

La Loutre (*Lutra lutra*) est quant à elle présente de façon certaine (épreintes observées le 13 juillet 2007).

En l'absence de données disponibles et afin de compléter la connaissance du milieu aquatique, des prélèvements d'invertébrés ont été effectués.

Ils révèlent une richesse moyenne due à l'absence de faciès lents et de matières organiques déposées. De plus, le prélèvement a été effectué avec un débit important, empêchant l'exhaustivité des résultats. Toutefois, la présence en nombre important de *Perlidae* montre que la qualité biologique de la Cère, à cet endroit, est très satisfaisante.

Au niveau du Pas de Cère, la qualité biologique de la rivière est donc indéniable. L'homogénéité des fonds, principalement gros blocs et galets, associée à un courant important dû à la pente ne permet pas un développement optimal des communautés benthiques, expliquant ainsi la diversité moyenne.
Sur la partie avale de la zone, de nouveaux faciès apparaissent et laissent penser que la richesse biologique augmente.

Un inventaire odonatologique (libellules) a révélé une faible diversité d'espèces.
Cependant, la présence, dans deux ruisseaux affluents de la Cère en rive gauche, de larves de Cordulegastre bidenté (Cordulegaster bidentata), très rare dans le Cantal (Leroy, 2004) et espèce à suivre prioritairement selon la Société Française d'Odonatologie, rend le site très intéressant sur ce point

Comme souligné précédemment, une menace pèse sur les berges : la Balsamine de l'Himalaya se développe dès la sortie des gorges et se retrouve un peu partout en aval.
Plante envahissante au fort pouvoir de dispersion, elle nuit à la biodiversité par concurrence.
En l'état actuel, sa prolifération n'est pas encore irrémédiable mais il faudrait agir rapidement afin d'enrayer sa dispersion.

Synthèse des intérêts naturalistes du site

Le **milieu terrestre**, sans être remarquable (absence d'espèces botaniques rares ou protégées) est cependant assez riche. En effet, il présente une bonne naturalité, traduite par la présence de cortèges botaniques variés et relativement complets pour chacun des habitats, notamment pour les surfaces boisées.

Ce qui caractérise l'organisation des milieux présents (prairies et forêts) est l'opposition des versants.

Les prairies sont en effet de deux types : les prés de fauche en fond de vallée de part et d'autre de la Cère, assez entretenus et pouvant aller du jusqu'à la prairie artificielle et les pâturages à faible pression, riches en fleurs, en versants pentus en rive gauche.

Les massifs boisés présentent eux aussi un type d'opposition comparable : en adret une Chênaie dans laquelle la tendance plutôt sèche en haut de versant s'atténue en se rapprochant de la Cère et en ubac (rive gauche) une hêtraie plus humide, se rapprochant des hêtraies montagnardes.
Celle-ci se prolonge, dans la partie médiane du site, en adret (rive droite), par une hêtraie dont le cortège semble intermédiaire entre ces deux formations forestières.

Le **milieu aquatique**, sans être exceptionnel, est quant à lui remarquable par sa naturalité et sa morphologie dans la zone de gorge. A la sortie des gorges, la Cère a un aspect plus « classique » mais aussi sûrement plus riche en espèces, grâce notamment aux boisements de berges préservés.

Le Cordulégastre bidenté est sans nul doute une espèce exceptionnelle pour le site, d'autant plus que sa reproduction y est attestée.

La Loutre, bien que connue sur presque tout les cours d'eau du département, constitue également une des espèces les plus remarquables du site. L'utilisation qu'elle fait de la zone n'est pas connue.

La prolifération de la Balsamine de l'Himalaya est inquiétante et devrait être traitée sans tarder.

1 - 4 - Aspects hydrologiques

Située en zone de moyenne montagne, la Cère est une rivière de type torrentiel, se caractérisant par de brusques variations de débits, susceptibles de la faire sortir de son lit. Le cheminement au fond des gorges peut alors être interrompu temporairement, obligeant les visiteurs, en l'absence de possibilités de passage, à rebrousser chemin.

Les cartes des zones inondables établies par la DIREN (voir en annexe) mettent en évidence que, si le risque de crue est faible dans les gorges proprement dites (zone de crues centennales), ce risque est beaucoup plus important et se pose de façon chronique en aval immédiat des gorges, le fond de vallée au niveau du moulin de la Salle constituant « la zone de grand écoulement » de la rivière.

La Cère connaît, en amont du seuil, des problèmes d'érosion des berges sur une cinquantaine de mètres.

Une demande de financement pour un projet de stabilisation des berges (enrochement) avait été déposé par la commune de Thiézac. La commune de Vic a un projet similaire. Aucun de ces deux projet n'a été mis en œuvre pour le moment.

1 - 5 - Synthèse du patrimoine naturel

Patrimoine	Description	Degré d'intérêt
Paysage	Paysages de gorges encaissées (verrou glaciaire)	++
Géologie	Affleurements témoins des phénomènes volcaniques du massif cantalien	++
Habitats naturels	Milieu terrestre diversifié Présence d'espèces remarquables en milieu aquatique	+ milieu terrestre ++ milieu aquatique

Degré d'intérêt : très intéressant : ++, intéressant : +, sans objet : 0

2 - Patrimoine culturel

2 - 1 - Patrimoine historique

Le site a fait l'objet, à la fin du 19ème siècle, d'aménagements pour la production d'hydro électricité.
Si l'essentiel de ces aménagements a disparu, il reste néanmoins sur le site quelques traces de ce patrimoine : ruines de l'ancien barrage, canal d'alimentation de l'usine (maçonnerie)...

2 - 2 - Patrimoine architectural

S'il n'y a pas de patrimoine architectural sur le site même, il en existe à proximité, qui pourrait être intégré dans une découverte globale du secteur : pigeonnier à la Prade, ponts romain et napoléonien (ruisseau de Salilhes)...

2 - 3 - Synthèse du patrimoine culturel

Patrimoine	Description	Degré d'intérêt
Historique	Traces des anciens aménagements hydro - électriques	++
Architectural	Patrimoine bâti à proximité du site	++

Degré d'intérêt : très intéressant : ++, intéressant : +, sans objet : 0

3 - Place du site dans un ensemble d'espaces naturels remarquables

- Niveaux communal et intercommunal

Le Pas de Cère appartient à un réseau de sites naturels, dont certains lui sont complémentaires en terme d'intérêts et de possibilités de valorisation : partie amont de la vallée de la Cère (Pas de Compaing), chaos de Casteltinet (site ENS potentiel), cascade de Faillitoux, col de Curebourse et Rocher des Pendus, rocher de Ronesque, forêt du Lioran (site ENS)...

- Niveau départemental

En tant que site ENS, le pas de Cère fait partie d'un réseau départemental. Son aménagement et sa valorisation devront se faire en synergie avec ces autres sites.

Le risque de « concurrence » ou de redite avec les gorges de la Jordanne a plusieurs fois été soulevé lors des entretiens.

- Niveaux supra - départemental

Le Pas de Cère fait partie de la zone Natura 2000 « Rivières à Loutres » et fait partie à ce titre d'un réseau de sites naturels d'intérêt communautaire (échelle européenne).

III - Usages et acteurs du site

1 - Activités socio-économiques

1 - 1 - Agriculture

Les parcelles de fond de vallée situées en aval immédiat des gorges font l'objet d'une utilisation agricole (pâturages).

Cette utilisation peut se révéler peu compatible avec la fréquentation touristique.

1 - 2 - Sports / loisirs

Il existe une forte demande de la part du public pour des balades familiales (accompagnées ou pas), d'une durée de 2 heures à une demi - journée. Le site du Pas de Cère constitue dans ce domaine un site phare pour les deux communes.

Différentes activités de loisirs (randonnée pédestre, marche nordique, randonnée nautique…) sont proposées aux touristes sur le site, de façon autonome ou encadrée :

- l'Office du Tourisme de Vic propose deux types d'activités au Pas de Cère, et fait appel pour cela à des prestataires extérieurs :
  - sorties commentées sur le thème de la géologie, une fois par quinzaine (en alternance avec la cascade de Faillitoux) ;
  - sorties (marche nordique) encadrée par un Accompagnateur Moyenne Montagne (sorties proposées depuis 2 ans).

  Le petit train touristique de Vic dépose les touristes à Salvanhac.

  Des balades accompagnées ont été proposées dans le cadre du festival de l'eau l'année dernière ;
- indépendamment de l'Office du Tourisme, l'hôtel Family de Vic propose également à ses clients et à l'année des sorties au Pas de Cère, libres ou accompagnées par un AMM (nombre de visiteurs estimé par la direction de l'hôtel à 500 personnes environ par an).

La demande de la part des locaux est également importante, la balade au Pas de Cère constituant une sortie traditionnelle. Il a été souligné à différentes reprises que le site doit impérativement rester accessible à la population locale. Un éventuel accès payant serait donc contradictoire avec cette nécessité.

Le site est également utilisé de façon plus marginale comme lieu de baignade. Ce loisir ne semble pas poser de problème par rapport aux autres activités sur le site.

1 - 3 - Pêche

Le site fréquenté par les pêcheurs, différents types de pêche étant pratiquée (pêche à la mouche…). Le manque de poissons depuis quelques années a été souligné lors d'un entretien.

1 - 4 - Autres

Comme évoqué précédemment, la rivière a fait autrefois l'objet d'une utilisation comme source d'énergie (centrale électrique, moulin). Même si ces utilisations n'ont plus cours, les aménagements successifs de la rivière marquent encore le paysage et participent au patrimoine historique du Pas de Cère.

2 - Fréquentation du site

Une étude de la fréquentation du site a été réalisée au cours de l'été 2007, sous la forme d'entretien « à chaud » auprès des visiteurs, à l'issue de leur visite du site.

Les résultats en sont les suivants :

Nombre total de questionnaires : 103 sur 6 jours

Dates :
- Samedi 11 août : 2 questionnaires = 2 %
- Dimanche 12 août : 78 questionnaires = 75,5 %
- Jeudi 16 août : 8 questionnaires = 7,5 %
- Mardi 11 septembre : 9 questionnaires = 9 %
- Jeudi 13 septembre : 1 questionnaire = 1 %
- Samedi 15 septembre : 5 questionnaires = 5 %

Lieux :
- aire de repos RN 122 : 71 questionnaires = 69 %
- parking Salvanhac : 32 questionnaires = 31 %

Pour la journée du 12 Août (75,5 % des enquêtes : journée de référence)

- délaissé RN 122 : 54 questionnaires = 69 %
- parking Salvanhac : 24 questionnaires = 31 %

☞ ***l'aire de repos de la RN 122 constitue la « porte d'entrée » principale du site***

Origine géographique des visiteurs :

- locaux : 20 questionnaires (sur les 97 questionnaires renseignés) = 20 %
- extérieurs au département : 77 questionnaires (sur les 97 questionnaires renseignés) = 80 %

  dont départements limitrophes (12, 19, 43, 46, 48, 63) : 8 questionnaires, soit 10,5 % des extérieurs et 8 % du total des visiteurs

☞ ***dans la période où l'enquête a été réalisée, les visiteurs sont majoritairement des touristes (extérieurs au département)***

Type de visiteurs :

- de passage : 25 questionnaires (surles 85 questionnaires renseignés) = 29,5 %
- en séjour : 47 questionnaires (sur les 85 questionnaires renseignés) = 55 %
- locaux : 13 questionnaires (sur les 85 questionnaires renseignés) = 15,5 %

- famille : 61 questionnaires (sur les 69 questionnaires renseignés) = 88,5 %
- individuel : 5 questionnaires (sur les 69 questionnaires renseignés) = 7 %
- groupe : 3 questionnaires (sur les 69 questionnaires renseignés) = 4,5 %

☞ ***le public qui fréquente le site est majoritairement un public familial en séjour***

Connaissance du site (plusieurs réponses possibles) :

- documents touristiques locaux : 21 fois cités (sur 112 réponses) = 19%
- bouche à oreille : 42 fois cité (sur 112 réponses) = 37,5 %
- signalétique routière : 6 fois citée (sur 112 réponses) = 5 %
- guides touristiques nationaux : 17 fois cités (sur 112 réponses) = 15 %
- professionnels du tourisme : 24 fois cités (sur 112 réponses) = 21,5 %
- le hasard : 2 fois cité (sur 112 réponses) = 2 %

☞ ***le bouche à oreille constitue la première source de connaissance du site, devant les professionnels du tourisme puis les documents touristiques locaux***

Visite effectuée :

Depuis le délaissé RN 122 :

- tout le site : 48 questionnaires (sur les 71 questionnaires renseignés) = 68 %
- uniquement cascade de la Roucolle : 23 questionnaires (sur les 71 questionnaires renseignés) = 32 %

Depuis Salvanhac :

- tout le site : 21 questionnaires (sur les 32 questionnaires renseignés) = 65,5 %
- uniquement le Pas de Cère : 11 questionnaires (sur les 32 questionnaires renseignés) = 34,5 %

Ensemble des visiteurs :

- tout le site : 69 questionnaires (sur les 103 questionnaires renseignées) = 67 %
- uniquement cascade de la Roucolle : 23 questionnaires (sur les 103 questionnaires renseignés) = 22 %
- uniquement le Pas de Cère : 11 questionnaires (sur les 103 questionnaires renseignés) = 11 %

☞ ***l'ensemble du site est visité***

Commentaires / suggestions formulés par les visiteurs :

Signalétique routière :

- signalétique à améliorer et à rénover
- signalétique insuffisante : site pas beaucoup signalé / mal indiqué (en particulierv à partir de Vic)
- signaler la cascade et le Pas de Cère en venant du Lioran à droite (« ce serait plus simple que de traverser la route »)
- 2 panneaux « Pas de Cère » dans des sens opposés

Parking :

- parking pas très propre (RN122), surtout toilettes
- pierres au bord des chemins pas très visibles (en particulier pour camping – cars)
- mettre des tables de pique - nique
- parking trop petit (Salvanhac) : l'agrandir

Accès au site (depuis parking) :	- départs du sentier mal indiqués - indiquer le Pas de Cère (et pas uniquement la cascade de la Roucolle) depuis le parking RN 122 - mieux indiquer la cascade de la Roucolle depuis Salvanhac - corrects, une fois le panneau « Pas de Cère » trouvé - accès par le passage sous RN mal indiqué - signaler la longueur et la durée de la randonnée (aller / retour)
Balisage du sentier :	- pas terrible - améliorer le balisage de la variante
Aménagements :	- ne toucher à rien ! - améliorer certains points de vue - accès au belvédère de la cascade difficile (personnes âgées), à améliorer (depuis parking RN122) / marches trop hautes - marches accès belvédère trop hautes : mettre en place des escaliers en bois - quelques passages glissants : aménager des escaliers - installer des tables de pique - nique et des bancs pour se reposer + poubelles - installer un point d'eau ou une buvette à l'arrivée - trop de béton (mettre de la pierre ou du bois) - aménager l'accès à la cascade - refaire les passerelles comme avant - arbres morts à enlever / nettoyer les berges - sentier trop étroit (poussettes)
Sécurité :	- sécurité bien pour les adultes / un peu juste pour les enfants (barbelés) - certains passages un peu plus difficiles seraient à améliorer (rambardes, mains courantes…) - barbelés sentier cascade : pas top
Tables de lecture du paysage :	- en mauvais état / difficiles à lire : les remettre en état - trop de choses à lire sur les tables de lecture - panneau d'entrée du site à l'envers - aménager un peu plus de panneaux pédagogiques (flore, essences forestières…) - dégager la cime des arbres pour rendre la cascade plus visible - sécuriser la passerelle et la traversée de l'écluse
Intérêts du sentier :	- magnifique / formidable / site très beau sur toute sa longueur - superbe randonnée / conserver l'aspect sauvage du site - préserver l'aspect naturel du site / laisser le site le plus naturel possible
Autres propositions :	- améliorer la promotion du site

3 - Aménagements du site / atteintes et menaces

3 - 1- Accès au site

A l'heure actuelle, l'accès au Pas de Cère peut se faire de deux façons :

- **accès par l'amont, depuis l'aire de stationnement située en bordure de la N122 sur la commune de Thiézac.**

  Aménagée suite au contournement du bourg de Thiézac en 1992, elle offre aux visiteurs, outre des places de stationnement, une aire de pique - nique et un Relais Information Service abritant un local avec des sanitaires.

  C'est également au niveau de l'aire de stationnement que se trouve le départ du sentier de découverte.

  Dans le cadre de l'opération cœur de village menée sur la commune de Thiézac, l'aire de stationnement a fait l'objet d'un diagnostic réalisé par le CAUE en 1995, diagnostic qui a mis en avant un certain nombre de dysfonctionnements, liés à l'aménagement lui - même, mais aussi au mauvais entretien du site : « entrée majeure de la commune et du bourg et conçue à l'origine comme un outil de promotion, cette aire aurait plutôt tendance à dévaloriser l'image communale ».

  Si l'aménagement était initialement conçu pour permettre un accès au Pas de Cère dans les deux sens de circulation, l'accès dans le sens Thiézac / Vic étant rendu possible par un passage aménagé sous la route, il semble que cette possibilité soit largement sous - utilisée, les automobilistes préférant faire demi - tour un peu plus bas pour pouvoir accéder à l'aire « principale », accessible seulement dans le sens Vic / Thiézac (pratique présentant un risque d'accidents important). Une des causes pourrait être le fléchage insuffisant.

  L'accès au Pas de Cère depuis l'aire de stationnement devrait donc être repensé.

  Dans le cas où un réaménagement de l'aire serait retenu, le projet devra prendre en compte les 2 sens de circulation.

  Compte tenu de sa situation à proximité immédiate du site ENS, la question du positionnement et de la (ou des) fonction(s) de l'aire de stationnement devra impérativement être préalablement résolue (aire de stationnement faisant partie intégrante du projet ENS ?), en tenant compte des projets des communes voisines : porte d'entrée de la commune et du bourg de Thiézac (comme prévu initialement), mais aussi porte d'entrée du site ENS, information du public, éventuelles autres fonctions...

  Il est important que le projet prenne également en compte les questions de l'entretien et de la gestion du site (éventuellement de son gardiennage), aujourd'hui non résolues (gestion assurée au niveau communal ou intercommunal ?).

- **accès par l'aval, depuis le village de Salvanhac (commune de Vic - sur - Cère).**

  Un fléchage conduit les automobilistes du bourg de Vic jusqu'à un parking sommairement aménagé sur une parcelle appartenant à un particulier. Un sentier les conduit ensuite jusqu'à la passerelle puis aux gorges.

  Cet accès pose un certain nombre de problèmes :

  - en période de forte affluence, le parking est trop petit pour accueillir la totalité des véhicules qui sont obligés de stationner en dehors du parking, gênant ainsi la circulation des riverains (accès à une habitation bloqué) ;
  - l'utilisation, non formalisée, d'une parcelle privée comme lieu de stationnement est insatisfaisante, compte tenu de l'affluence actuelle ou future du site. Ce statut rend d'autre part difficile la réalisation d'un éventuel projet d'aménagement paysager de l'aire de stationnement ;
  - le cheminement emprunté par les visiteurs traverse des parcelles privées utilisées comme pâturages ; les deux activités sont difficilement conciliables et le seront d'autant plus que la fréquentation augmentera.

L'accès au site du Pas de Cère depuis Salvanhac devrait donc également être étudié :

- maintien de l'accès par le même parcours, en repensant le stationnement (agrandissement ou déplacement du parking, possibilité d'utiliser une partie de l'aire de camping voisine ?) et le cheminement jusqu'aux gorges (déplacement du cheminement ou aménagement du parcours actuel, auquel cas l'ensemble des problèmes qui se posent à l'heure actuelle devra être clairement identifié) ;
- par un autre parcours, un cheminement par la Prade et Fournol semblant pouvoir être envisagé, sous réserve de trouver un stationnement et de négocier un droit de passage avec les propriétaires des parcelles traversées.

3 - 2 - Cheminements

Un parcours fléché (aller - retour) a été mis en place sur le site (départ depuis l'aire de stationnement de la RN, avec un accès possible depuis Salvanhac).

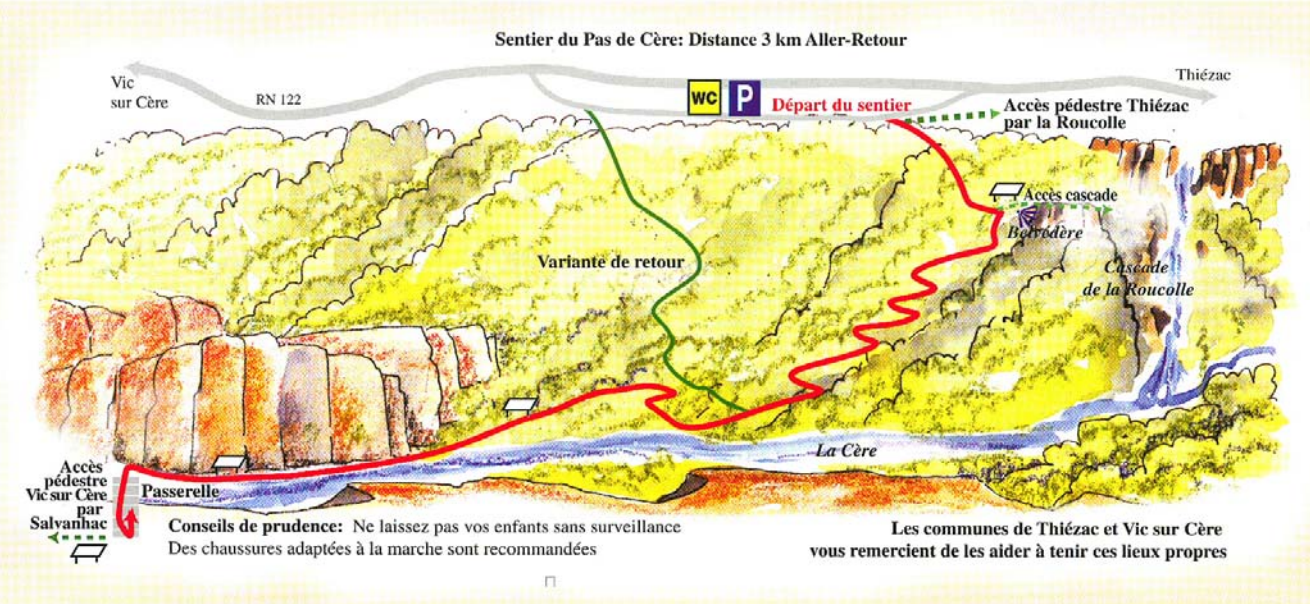

Les secteurs difficilement praticables (pentes…) ou présentant des risques ont été aménagés : emmarchements, rambardes… Des équipements de confort (tables de pique - nique) ont également été installés (abords du belvédère).

Mis en place il y a quelques années, ces aménagements ont vieillis et nécessiteraient d'être remis en état ou, pour certains, remplacés : tables de pique - nique abîmées, poteaux déchaussés ou basculés, marches des escaliers colmatés par de la terre…

L'état de la passerelle au débouché des gorges nécessiterait également un contrôle et une surveillance (formation d'embâcles pouvant la déstabiliser).

Un état des lieux et des actions de réhabilitation de ces aménagements pourraient être réalisés.

Certains secteurs nécessiteraient d'autre part des aménagements supplémentaires.

C'est en particulier le cas de ceux qui présentent un danger pour le public et qui sont pour le moment insuffisamment sécurisés :

- cascade de la Roucolle : le dispositif actuellement en place (panneau d'interdiction et clôture en barbelé) est seulement dissuasif, il n'empêche pas les visiteurs d'accéder à la cascade. Si cet accès reste fermé au public, le dispositif devra être réaménagé ;
- écluse qui constitue le seul moyen pour traverser le canal de dérivation en aval des gorges.

Le tronçon entre l'aire de stationnement et le belvédère devrait également être réaménagé : constituant la partie du parcours la plus visitée (tous les visiteurs ne descendent pas ensuite dans les gorges), ce tronçon se révèle à l'heure actuelle peu praticable pour des personnes connaissant des difficultés pour marcher (personnes âgées ou handicapées…). Un aménagement plus lourd pourrait être envisagé. Particulièrement malaisé, l'accès au sommet du belvédère devrait également être mieux aménagé.

Enfin, le tracé du cheminement pourrait être modifié ou complété (l'impossibilité de faire une boucle est parfois soulignée par les visiteurs) : réaménagement de l'accès jusqu'à la cascade de la Roucolle (accès aujourd'hui fermé), mise en place d'une boucle dans le fond de vallée entre Vic et les gorges…?

A noter que le sentier de petite randonnée (non inscrit au PDIPR ?) en boucle depuis Thiézac passe par les gorges du Pas de Cère.

3 - 3 - Balisage

Parallèlement aux aménagements évoqués précédemment, un balisage a été mis en place sur le site.

Conçu pour suivi dans le sens amont / aval (départ depuis l'aire de stationnement), ce balisage perd beaucoup de son efficacité quand on suit le cheminement dans l'autre sens.

Le reste de la signalétique sur le site manque d'autre part d'homogénéité. Dans le cas où cette signalétique serait repensée, elle devra suivre la charte graphique ENS élaborée par le Conseil Général.

3 - 4 - Valorisation pédagogique

Le site avait fait l'objet d'une valorisation pédagogique il y a une dizaine d'années, dans le cadre de la politique ENS du département..

Un sentier pédagogique constitué de 5 panneaux répartis sur l'ensemble du parcours avait alors été mis en place.

Ce sentier pose aujourd'hui un certain nombre de problèmes :

- l'implantation de certains panneaux se révèle non satisfaisante

- plusieurs d'entre eux ont subi un vieillissement prématuré, suite à l'exposition aux intempéries, aux rayons ultra violet….

- d'autres thèmes pourraient être abordés dans le cas ou ce sentier serait réhabilité.

La valorisation pédagogique se fait également dans le cadre des sorties accompagnées proposées par l'Office de Tourisme et l'hôtel Family.

Pour l'instant, rien n'est proposée à destination du public scolaire (thèmes répondant aux programmes scolaires).

En complément des panneaux, une petite brochure distribuée par l'Office du Tourisme avait été éditée. Elle n'est actuellement plus diffusée.

3 - 5 - Entretien et gestion du site

La question de l'entretien et de la gestion du site revêt une grande importance et ne doit pas être négligée, dans la mesure où il en va de l'image de marque du site.

L'entretien du site (en particulier enlèvement des déchets) est actuellement assuré par les deux communes. S'il est globalement satisfaisant dans les gorges, cet entretien se révèle insuffisant au niveau de l'aire de stationnement.

A noter également que des actions de nettoyage du site faisant appel au bénévolat sont régulièrement organisées : par les pêcheurs et par la commune de Thiézac qui chaque année au Printemps organise une journée de nettoyage de certains sites naturels, dont le Pas de Cère.

Le dépôt de gravats situé en bordure de la RN au dessus des gorges constitue un point noir paysager (modification du relief, site nu…). Lors d'un entretien il a été émis l'idée que ses pentes soient re végétalisées et qu'il soit reconverti en aire de stationnement.

4 - Initiatives et projets locaux

Plusieurs projets, en lien plus ou moins directs avec le site ENS, ont été recensés :

- suite au diagnostic de l'aire de stationnement réalisé en 1995 par le CAUE, un projet de réaménagement de l'aire a été élaboré par un cabinet d'architecte, à la demande de la commune. Très ambitieux, ce projet est pour le moment en suspens ;
- dans le cadre du percement du nouveau tunnel du Lioran, la communauté de communes a déposé un projet pour la création d'une aire de repos avec restauration à la sortie du tunnel. Un éventuel réaménagement de l'aire du Pas de Cère devra prendre en compte ce projet, de façon à ce que les deux projets ne soient pas concurrentiels. Il en est de même avec le projet en cours de réaménagement de la station du Lioran ;
- la commune de Thiézac avait déposé un projet de réhabilitation des berges de la Cère, en amont immédiat du seuil, dans la zone où la berge s'érode. Ce projet avait obtenu des financements disponibles encore pour quelques mois. Il n'a pour le moment pas été réalisé. La commune de Vic souhaiterait réaliser le même type de travaux ;
- Monsieur Théron, propriétaire de la parcelle qui sert de parking à Salvanhac, envisage de compléter la signalétique aux abords du parking ;
- une des personnes qui accompagne les groupes sur le site souhaiterait mettre en place des séjours découverte autour de Thiézac, où serait intégré le Pas de Cère.

PRINCIPALES THEMATIQUES D'ACTION RETENUES

1 - La connaissance

Il ressort du diagnostic et des réflexions du Comité Local de Suivi que la connaissance du site doit être améliorée dans deux domaines : la **dynamique de la rivière** (hydraulique) et la **connaissance naturaliste**.

La dynamique précise de la rivière est en effet mal connue au niveau du Pas de Cère, alors qu'un certain nombre de problèmes liés à cette dynamique ont été identifiés.

En particulier, les gorges et le secteur directement en aval des gorges sont régulièrement soumis à des phénomènes d'inondation ayant des conséquences sur la sécurité des personnes et des biens, ainsi que sur la fréquentation du site (cheminement dans les tronçons « au fil de l'eau » interrompu). Pour remédier à cela, il est envisagé de reconstruire la passerelle qui avait été mise en place lors de l'exploitation hydroélectrique.

Les berges sont en partie érodées et la pérennité de certains ouvrages (seuil, passerelle permettant de traverser la Cère…) peut d'autre part être menacée (formation d'embâcles…).

Si la connaissance naturaliste du site est satisfaisante dans le domaine de la flore (relevés disponibles complétés par le CPIE lors de la réalisation du diagnostic), elle se révèle incomplète en ce qui concerne la faune (notamment avifaune et chauve - souris). La rivière en tant que milieu naturel est également mal connue (faune piscicole, loutre…).

Orientations retenues :

L'objectif **« C1 : Améliorer la connaissance du site »** constitue un préalable indispensable aux actions de valorisation et de gestion retenues, si l'on souhaite mettre en place une démarche durable et respectueuse du site, compte tenu des données existantes insuffisantes.

En conséquence, 2 actions ont été retenues par le comité local de suivi :

- **la réalisation d'une étude hydraulique** (action 1) ;
- **la réalisation d'une étude faunistique** (action 2).

2 - La gestion

Le diagnostic a mis en évidence, au niveau de la gestion du site, un certain nombre de points nécessitant d'être améliorés :

- l'accès au site : à l'heure actuelle, 2 « portes d'entrée » permettent d'accéder au Pas de Cère (aire de stationnement de la RN 122 et village de Salvanhac). Ces accès présentent des dysfonctionnements (stationnement, aménagement des cheminements…), qu'il serait nécessaire de résoudre ;
- les équipements : bien que le Pas de Cère ait fait par le passé l'objet d'aménagements destinés à améliorer l'information, le confort et la sécurité des visiteurs, certains problèmes continuent à se poser (vieillissement des équipements, pas d'accès handicapé, respect des normes de sécurité…) ;
- l'entretien du site et de ses aménagements : il ne se fait pas toujours dans de bonnes conditions (il est réalisé en grande partie dans le cadre du bénévolat), tous les problèmes identifiés dans le diagnostic (végétation envahissante, présence de dépôts sauvages, équipements dégradés…) ne trouvant pas à l'heure actuelle de solution satisfaisante.

Orientations retenues :

Deux objectifs ont donc été retenus par le Comité Local de Suivi en matière de gestion du site :

- objectif G1 : **Equiper le site et assurer un entretien régulier et pérenne** ;
- objectif G2 : **Assurer la pérennité du cheminement**.

Ces deux objectifs constituent un pilier de la démarche ENS. Il permettront en effet d'aborder la gestion du site et de permettre une fréquentation satisfaisant à la demande du public, dans de bonnes conditions (notamment la sécurité).

Ces 2 objectifs se déclineront au travers de 4 actions :

- **la réalisation d'un diagnostic des aménagements, des équipements et des accès au site** (objectif G1, action 3) ;
- **l'amélioration du fonctionnement de l'aire de repos de la RN 122** (objectif G1, action 4, hors projet ENS) ;
- **l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'entretien du site et des aménagements** (objectif G1, action 5) ;
- **la formalisation des droits de passage et l'inscription du sentier au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée** (objectif G2, action 6).

3 - La valorisation

Bien que des aménagements aient déjà été réalisés et compte tenu de la fréquentation actuelle et potentielle du site, ce dernier se révèle insuffisamment aménagé et valorisé :

- une partie des équipements a vieilli et s'est dégradée ;
- l'accès d'au moins une partie du site pour des publics présentant des handicaps n'est pas possible à l'heure actuelle et la valorisation pédagogique ne prend pas en compte ce public ;
- l'accès au pied de la cascade de la Roucolle n'est actuellement plus possible, alors qu'existe une demande pour cela ;
- les normes en matière de sécurité ayant évolué, les équipements existants ne les respectent pas toujours. Les nouveaux équipements devront naturellement prendre en compte les normes en vigueur ;
- le sentier pédagogique existant est vieillissant et pourrait être amélioré (vieillissement prématuré de certains panneaux, implantation des panneaux pas toujours satisfaisante, certains thèmes sont insuffisamment ou pas abordés, informations pratiques manquantes en débute de sentier…) ;
- la praticabilité des chemins, le confort et la sécurité des visiteurs (emmarchements, pose de rambardes et de garde - corps...), certains problèmes continuent à se poser.

Orientations retenues :

Deux objectifs ont été retenus par le Comité Local de Suivi en matière de valorisation du site :

- objectif V1 : **Mieux faire découvrir aux différents publics les richesses et les intérêts du site**. Cet objectif vise à améliorer et à mettre en place de nouveaux outils de découverte ludiques et pédagogiques du site ;
- objectif G2 : **Elargir les possibilités de visite du site**,

objectifs déclinés au travers de 2 actions :

- **la redéfinition de la valorisation pédagogique du site** (objectif V1, action 7) ;
- **la mise en oeuvre des aménagements et de la valorisation pédagogique** (objectif V2, action 8).

4 - La communication

Même si le Pas de Cère bénéficie déjà d'une certaine notoriété, l'information et la promotion du site pourraient être améliorées, ce qui bénéficierait à sa fréquentation (le site se trouvant sur un des axes routiers les plus fréquentés du département, le public pourrait être élargi).

De plus, le projet ENS lui même souffre d'un déficit d'information, en particulier auprès des acteurs locaux qui n'ont pas été associés à la démarche (propriétaires, exploitants).

Orientations retenues :

La présence d'un grand nombre de propriétaires justifie l'objectif **COM 1 : Informer sur le projet ENS.** Il permettra de les informer sur la démarche ENS, le schéma directeur mis en œuvre, mais aussi de faciliter l'appropriation par tous de ce projet.

Le dernier objectif **« COM 2 Améliorer la communication »** accompagnera certaines actions de valorisation puisqu'il comprend la réalisation de nouveaux outils de communication.

Ces deux objectifs se déclinent au travers de 3 actions :

- **l'information des propriétaires et des exploitants** (objectif COM1, action 9) ;
- **la redéfinition de la signalétique routière** (objectif COM2, action 10, hors projet ENS) ;
- **l'élaboration et la diffusion de nouveaux outils de communication** (objectif COM2, action 11).

Enfin, une **action d'assistance à la maîtrise d'ouvrage** (action 12) complète le programme d'actions, afin d'assurer à cours terme, la mise en œuvre dans de bonnes conditions du programme d'actions et, à plus long terme, la pérennisation du projet ENS.

Cela nécessite la présence d'un organisme coordinateur, identifié et reconnu comme tel par l'ensemble des acteurs qui aura pour rôle :

- de pérenniser, de continuer à faire vivre et d'animer le Comité local de suivi ;
- d'assurer la mise en œuvre et le suivi des actions ;
- d'assurer la coordination entre les différentes actions du programme d'actions au fur et à mesure de leur mise en œuvre (vision globale du projet) ;
- de faire le lien et d'assurer une coordination et une concertation entre les différents usagers et acteurs (actuels et à venir) intervenant sur le site ;
- d'assurer une présence pour « faire vivre » le site : soutenir, fédérer, conseiller… les initiatives allant dans le sens d'une bonne gestion et d'une bonne valorisation du site ;
- de permettre, le cas échéant, la mise en oeuvres d'autres activités sur le site (compatibles avec le projet ENS), en relation avec les autres centres d'intérêt du territoire de la Communauté de communes (complémentarité) ;
- d'évaluer l'état du site et des aménagements en fin de schéma directeur et de faire le bilan des actions.

PROGRAMME D'ACTIONS

Les fiches actions précisent la nature des interventions et leurs conditions de réalisation.

Pour chaque action, sont présentés :

- le maître d'ouvrage ;
- les objectifs de l'action ;
- le contenu de l'action ;
- les opérateurs potentiels et les partenaires techniques ;
- l'échéancier de mise en œuvre ;
- les éléments financiers : total estimatif, partenaires financiers et modalités d'intervention, plan de financement.

  Les partenaires financiers, les modalités et le niveau de leur participation ne sont indiqués qu'à titre indicatif, la participation de certains d'entre eux devant être confirmée, ainsi que leur taux de participation financière.

  Les coûts journaliers estimatifs retenus sont exprimés en € selon le barème suivant :

  - assistant technique : 250€HT/jour
  - chargé d'études (CE) : 450€ HT/jour
  - chargé de mission (CM) : 550€ HT/jour

Les montants des actions sont présentés à titre indicatif. Il s'agit d'estimations qui seront affinées notamment dans le cadre de la mission d'assistance au porteur de projet (demande de devis, engagement de subventions…), avant dépôt des dossiers de demande de subventions auprès des organismes financeurs.

De plus, les plans de financement présentés ont été établis avec les données disponibles fin 2008, et n'ont pas permis d'affiner très précisément certains financements. Ils permettent néanmoins d'identifier les principaux partenaires financiers.

ANNEXES

La Faune du Site

Avifaune

Prise de contact avec la Ligue de Protection des Oiseaux d'Auvergne qui nous a indiqué ne pas avoir de données sur le Pas de Cère.

Toutefois, lors des différentes prospections, des espèces ont pu être contactées :

Pas de Cère – Relevés ornithologiques – 20 et 27 juin 2007

Bergeronnette des ruisseaux	*Motacilla cinerea*
Bergeronnette grise	*Motacilla alba*
Bruant jaune	*Emberiza citrinella*
Cincle plongeur	*Cinclus cinclus*
Fauvette à tête noire	*Sylvia atricapilla*
Geai des chênes	*Garrulus glandarius*
Grive musicienne	*Turdus philomelos*
Merle noir	*Turdus merula*
Mésange bleue	*Parus caeruleus*
Mésange charbonnière	*Parus major*
Pic vert	*Picus viridis*
Pie bavarde	*Pica pica*
Pinson des arbres	*Fringuilla coelebs*
Pouillot véloce	*Phylloscopus collybita*
Rouge gorge	*Erithacus rubecula*
Troglodyte mignon	*Troglodytes troglodytes*
Verdier	*Carduelis chloris*

Reptiles

Sans prospections spécifiques, deux espèces ont toutefois été vues : le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) et le Lézard vert (*Lacerta bilineata*). Les deux étant protégés au niveau national et communautaire. Toutefois ils sont communs dans notre département.

Milieux Aquatiques

Peuplement piscicole de la Cère
Contact avec Mr Jean-Marc Banyik de la Fédération de Pêche du Cantal
Monsieur Banyik nous a indiqué ne pas avoir de données précises sur ce secteur mais nous a quand même signalé la présence certaine de la Truite Fario (*Salmo trutta fario*), celle possible de Chabot (*Cottus Gobio*). Les autres espèces sont peu probable compte tenu de la topographie et des substrats grossiers. Cependant vairon (*Phoxinus phoxinus)*, goujon (*Gobio gobio*) et Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*) pourraient faire leur apparition dans le peuplement à la sortie du Pas de Cère grâce aux changements morphologiques du cours d'eau.

Selon lui les écrevisses sont a priori absentes du site et la Loutre (*Lutra lutra*) est présente de façon certaine.

Pour compléter notre connaissance du milieu aquatique, une récolte des invertébrés de la Cère a été effectuée le 29/06/07 dans les gorges du Pas de Cère.
Les taxons suivants ont été observés :
Perlidae
Baetidae
Heptageneidae
Ephemerellidae
Limnephilidae
Odontocoeridae
Hydropsychidae
Trichoptère sp.
Athericidae
Chironomidae
Gammaridae
Oligochète
Erpobdellidae

Ces prélèvements révèlent au niveau du Pas de Cère une richesse moyenne due à l'absence de faciès lents et de matières organiques déposées. De plus, le prélèvement a été effectué avec un débit important empêchant l'exhaustivité des résultats.
Toutefois, la présence en nombre important de *Perlidae* montre que la qualité biologique de la Cère, à cet endroit, est très satisfaisante.

Conclusions :
Au niveau du Pas de Cère, la qualité biologique de la rivière est indéniable. L'homogénéité des fonds, principalement gros blocs et galets, associée à un courrant important dû à la pente ne permet pas un développement optimal des communautés benthiques expliquant ainsi la diversité moyenne.
Sur la partie avale de la zone, de nouveau faciès apparaissent et laissent penser que la richesse biologique augmente.

Une menace pèse sur les berges : la Balsamine de l'Himalaya se développe dès la sortie des gorges et se retrouve un peu partout en aval. C'est une plante envahissante au fort pouvoir de dispersion qui nuit à la biodiversité par concurrence. En l'état actuel, sa prolifération n'est pas encore irrémédiable mais il faudrait agir rapidement afin d'enrayer sa dispersion.

Odonatofaune

Notons qu'un seul relevé n'est pas suffisant pour appréhendé de façon exhaustive le peuplement d'Odonates.
La richesse en Odonates est assez faible du fait de l'absence de milieux aquatiques stagnants même si les milieux d'eau courantes pourraient hébergés plus d'espèces.
La présence de larves de Cordulégastre bidenté (Cordulegaster bidentata) dans deux ruisseaux du site est tout à fait remarquable car cette espèce est considérée comme rare dans le Cantal (Leroy, 2004) même si depuis une vingtaine de stations ont été découvertes (Lolive N., com. pers.).

Relevé du 13 juillet 2007 :

Espèces	**Nom Français**	**Fréquence et répartition dans le Cantal d'après Leroy, 2004**
Calopteryx virgo meridionalis	Calopteryx vierge	Très fréquent
Pyrrhosoma nymphula	Petite nymphe au corps de feu	Très fréquent
Platycnemis pennipes	Agrion à large pattes	Fréquent, largement réparti
Cordulegaster boltonii boltonii	Codulégastre annelé	Fréquent, très largement réparti
Cordulegaster bidentata	Cordulegastre bidenté	Très rare, localisé ; liste rouge régionale ; espèce à suivi prioritaire en France

CANTAL

THIÉZAC

SECTION AY

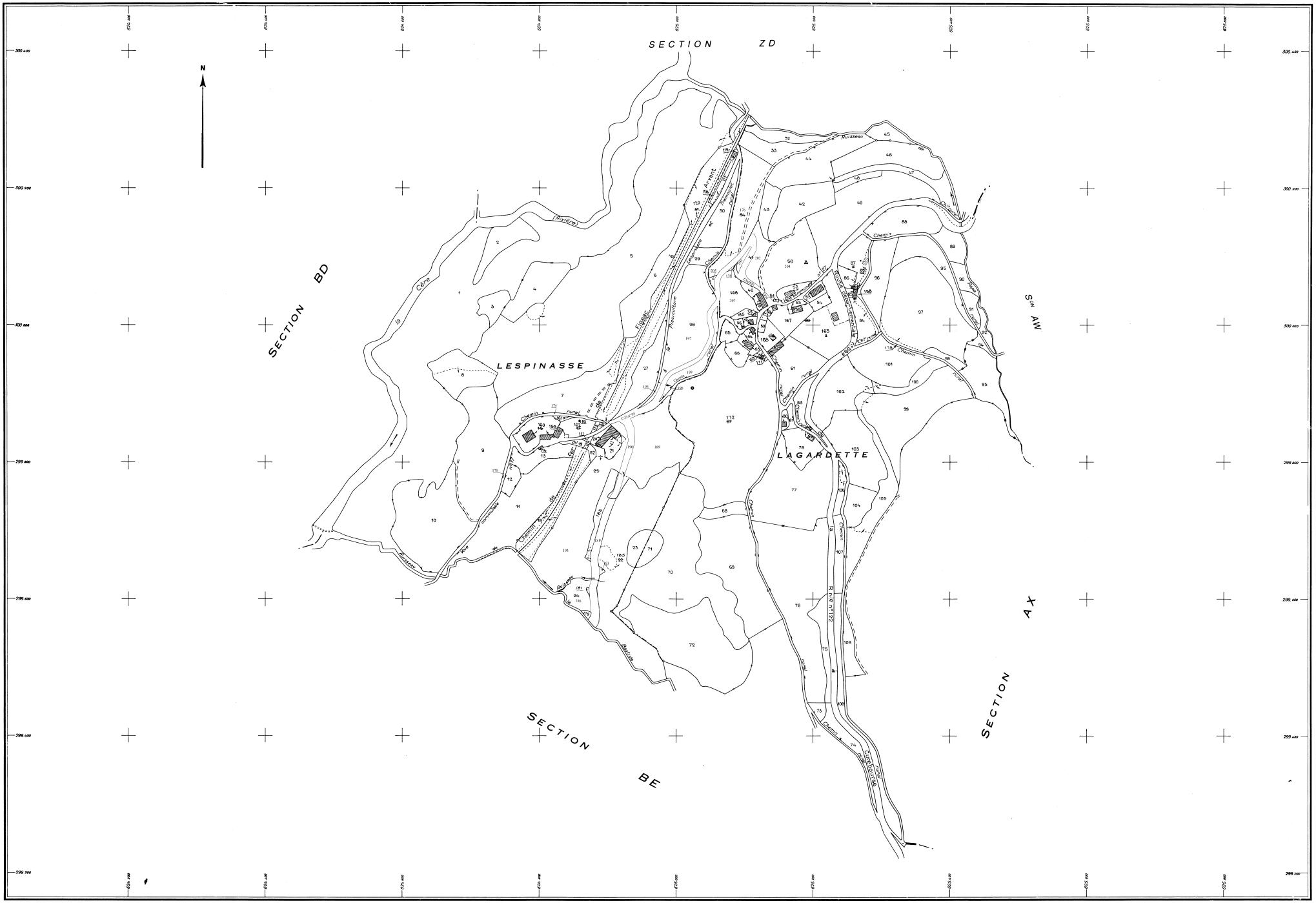

Service du Cadastre

REPRODUCTION INTERDITE

Echelle de 1/2.000

DDF

Tirage n°.....

CERTIFIÉ CONFORME
au plan minute de conservation
à la date du .....

Feuille renouvelée pour 1973

15 0 236 THIÉZAC AY

© SDNC 1997

ézac - section AY

N° parcelle	Civilité	Nom	Prénom	Nom (prénom) du conjoint	Adresse
1	Mme	Lavaurs	Monique	De Massol de Rebetz (Bernard)	18, rue du Charmant - 16100 Cognac
2	Mme	Lavaurs	Monique	De Massol de Rebetz (Bernard)	18, rue du Charmant - 16100 Cognac
3	Mme	Lavaurs	Monique	De Massol de Rebetz (Bernard)	18, rue du Charmant - 16100 Cognac
4	Mme	Lavaurs	Monique	De Massol de Rebetz (Bernard)	18, rue du Charmant - 16100 Cognac
5	Mme	Lavaurs	Monique	De Massol de Rebetz (Bernard)	18, rue du Charmant - 16100 Cognac
6	Mme	Lavaurs	Monique	De Massol de Rebetz (Bernard)	18, rue du Charmant - 16100 Cognac
7	Mme	Lavaurs	Monique	De Massol de Rebetz (Bernard)	18, rue du Charmant - 16100 Cognac
8	Mme	Lavaurs	Monique	De Massol de Rebetz (Bernard)	18, rue du Charmant - 16100 Cognac
9	Mme	Lavaurs	Monique	De Massol de Rebetz (Bernard)	18, rue du Charmant - 16100 Cognac
10	Mme	Lavaurs	Monique	De Massol de Rebetz (Bernard)	18, rue du Charmant - 16100 Cognac

CANTAL

THIÉZAC

SECTION BD

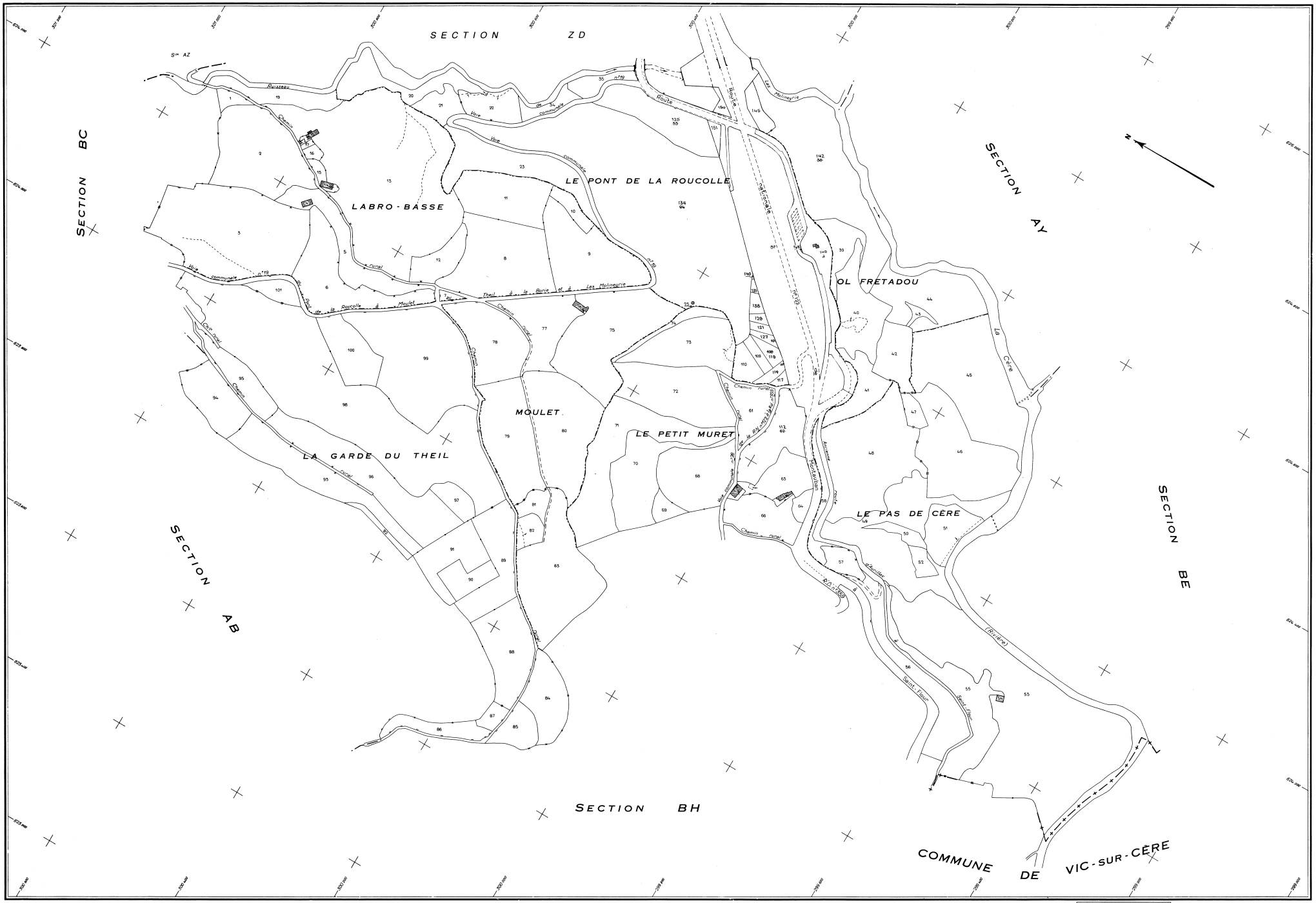

Service du Cadastre

REPRODUCTION INTERDITE

Echelle de 1/2000

DDF

Tirage n°.....
CERTIFIÉ CONFORME
au plan minute de conservation
à la date du .....

Feuille renouvelée pour 1973

15 0 236 THIÉZAC BD

© SDNC 1997

Thiézac - section BD

N° parcelle	Civilité	Nom	Prénom	Nom (prénom) du conjoint	Adresse
31		DDE			22, rue du 139ème Régiment d'Infanterie - 15000 Aurillac
35	Mme	Peyrac	Elisabeth	Cantin (Claude)	9, rue Jules Siegfried - 85000 La Roche sur Yon
39	Mme	Bro	Elise	Fournol (Jean)	rue André Moulène - 15130 Arpajon sur Cère
40	Mr	Degoul	Jean - Louis		Muret - 15800 Thiézac
41		DDE			22, rue du 139ème Régiment d'Infanterie - 15000 Aurillac
42	Mr	Delmas	Alain		Salilhes - 15800 Thiézac
43	Mr	Delmas	Alain		Salilhes - 15800 Thiézac
44	Mr	Degoul	Jean - Louis		Muret - 15800 Thiézac
45	Mr	Delmas	Alain		Salilhes - 15800 Thiézac
46	Mme	Peyrac	Elisabeth	Cantin (Claude)	9, rue Jules Siegfried - 85000 La Roche sur Yon
47	Mme	Peyrac	Elisabeth	Cantin (Claude)	9, rue Jules Siegfried - 85000 La Roche sur Yon
48		DDE			22, rue du 139ème Régiment d'Infanterie - 15000 Aurillac
49		DDE			22, rue du 139ème Régiment d'Infanterie - 15000 Aurillac
50		DDE			22, rue du 139ème Régiment d'Infanterie - 15000 Aurillac
51		DDE			22, rue du 139ème Régiment d'Infanterie - 15000 Aurillac
52		DDE			22, rue du 139ème Régiment d'Infanterie - 15000 Aurillac
53	Mr	Degoul	Jean - Louis		Muret - 15800 Thiézac
54	Mr	Degoul	Jean - Louis		Muret - 15800 Thiézac
55	Mme	Bro	Elise	Fournol (Jean)	rue André Moulène - 15130 Arpajon sur Cère
56	Mme	Bro	Elise	Fournol (Jean)	rue André Moulène - 15130 Arpajon sur Cère
57	Mr	Degoul	Jean - Louis		Muret - 15800 Thiézac
58		DDE			22, rue du 139ème Régiment d'Infanterie - 15000 Aurillac
125	Mme	Peyrac	Elisabeth	Cantin (Claude)	9, rue Jules Siegfried - 85000 La Roche sur Yon
142	Mme	Peyrac	Elisabeth	Cantin (Claude)	9, rue Jules Siegfried - 85000 La Roche sur Yon
145	Mlle	Auzolle	Jeanne		5, avenue du Plomb du Cantal - 15000 Aurillac
148		DDE			22, rue du 139ème Régiment d'Infanterie - 15000 Aurillac
149		DDE			22, rue du 139ème Régiment d'Infanterie - 15000 Aurillac
150		DDE			22, rue du 139ème Régiment d'Infanterie - 15000 Aurillac
151	Mme	Peyrac	Elisabeth	Cantin (Claude)	9, rue Jules Siegfried - 85000 La Roche sur Yon

CANTAL

THIÉZAC

SECTION BE

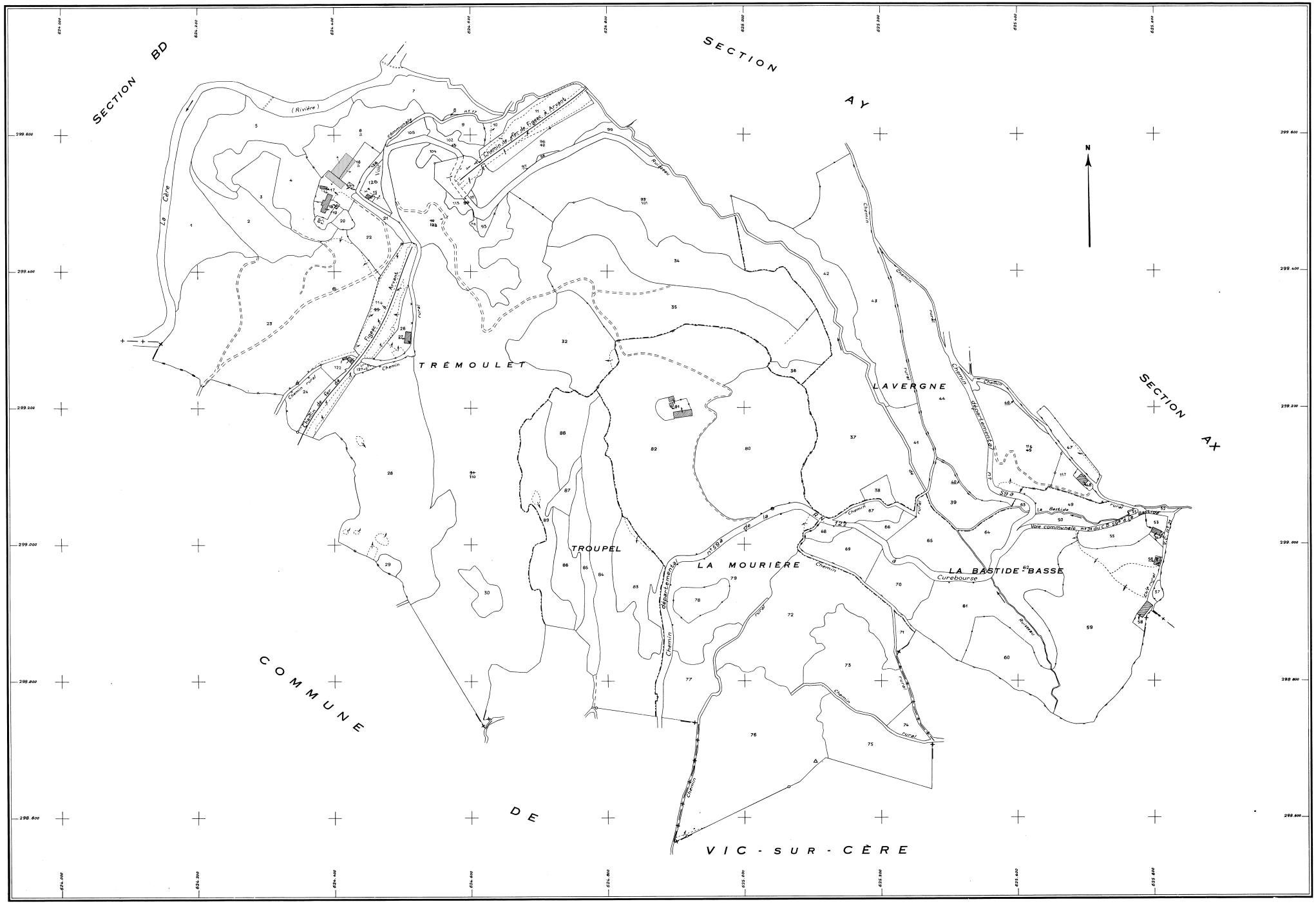

Service du Cadastre

REPRODUCTION INTERDITE

Echelle de 1/2.000

Feuille renouvelée pour 1973

Edition à jour pour 1983

15 O 236 THIÉZAC BE

Thiézac - Section BE

N° parcelle	Civilité	Nom	Prénom	Nom (prénom) conjoint	Adresse
1	Mr	Maurs	Géraud		Trémoulet - 15800 Thiézac
2	Mr	Maurs	Géraud		Trémoulet - 15800 Thiézac
3	Mr	Maurs	Géraud		Trémoulet - 15800 Thiézac
4	Mr	Maurs	Géraud		Trémoulet - 15800 Thiézac
5	Mr	Maurs	Géraud		Trémoulet - 15800 Thiézac
6	Mr	Maurs	Géraud		Trémoulet - 15800 Thiézac
7	Mme	Vazelle	Marie	Basset (André)	Vaurs - 15800 Thiézac
8	Mr	Maurs	Géraud		Trémoulet - 15800 Thiézac
23	Mr	Maurs	Géraud		Trémoulet - 15800 Thiézac

CANTAL

THIÉZAC

SECTION ZD (Remembrement partiel)

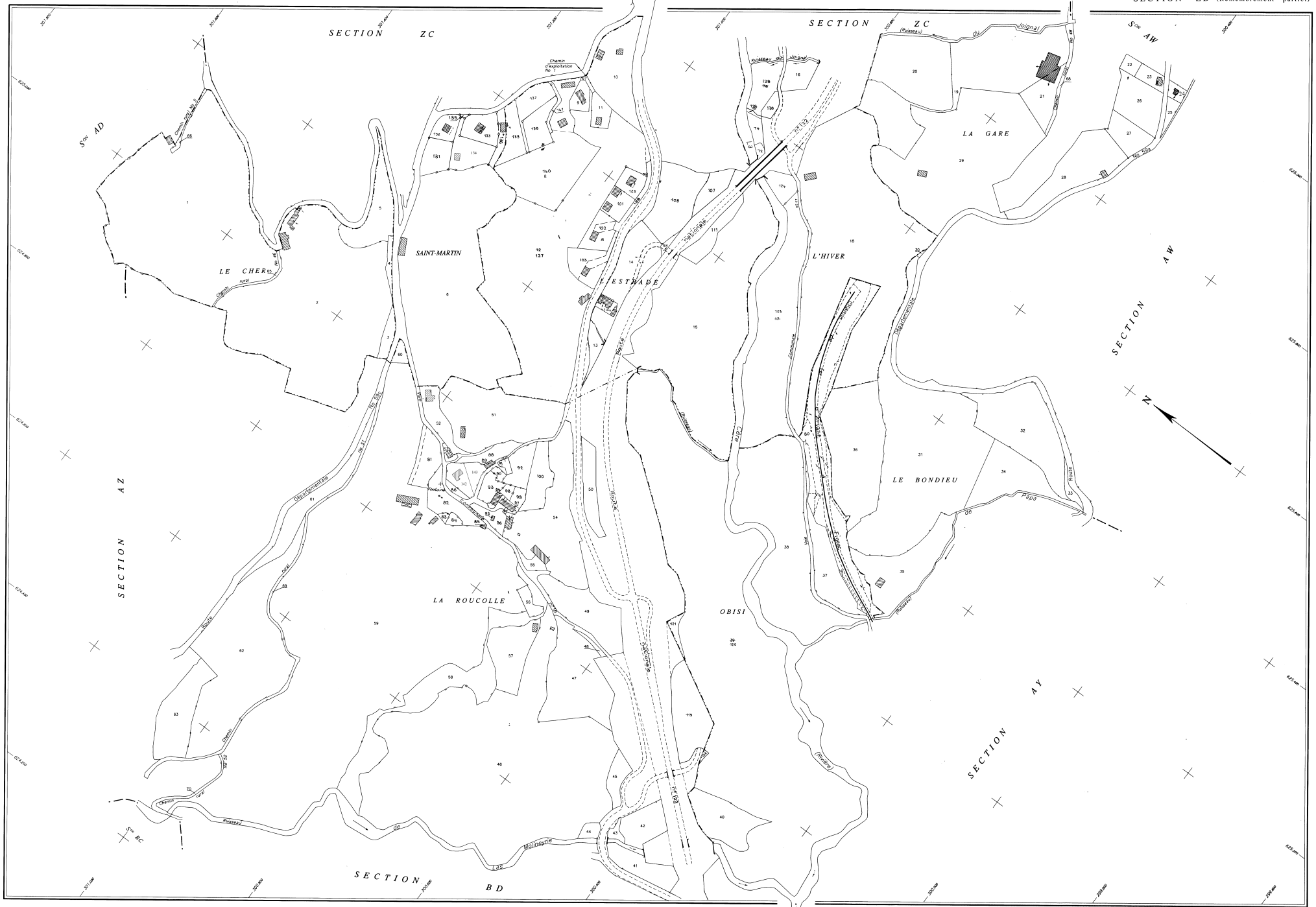

Service du Cadastre

REPRODUCTION INTERDITE

Echelle de 1 / 2000

DDF

Tirage n°.....

CERTIFIÉ CONFORME
au plan minute de conservation
à la date du .....

Feuille remembrée pour 1996

15 0 236 THIÉZAC ZD

à SDNG 1997

Thiézac - section ZD

N° parcelle	Civilité	Nom	Prénom	Nom (prénom) conjoint	Adresse
15	Mlle	Apchin	Laurence		20 bis, rue Bachaumont - 91430 Igny
37	Mr	Jose	Jean - Pierre		Lagat - 15800 Thiézac
38	Mr	Jose	Jean - Pierre		Lagat - 15800 Thiézac
40	Mme	Frescal	Janine	Charbonnel (Urbain)	Le Bourg - 15800 Thiézac
41	Mme	Auzole	Simone	Laybros (Antonin)	14, rue des Bleuets - 15800 Polminhac
42	Mme	Frescal	Janine	Charbonnel (Urbain)	Le Bourg - 15800 Thiézac
43		Habitants de la Roucolle			
50		DDE			22, rue du 139ème Régiment d'Infanterie - 15000 Aurillac
72		DDE			22, rue du 139ème Régiment d'Infanterie - 15000 Aurillac
74		DDE			22, rue du 139ème Régiment d'Infanterie - 15000 Aurillac
111	Mr	Ajalbert	Pierre		Le Bourg - 15800 Thiézac
119	Mme	Peyrac	Elisabeth	Cantin (Claude)	9, rue Jules Siegfried - 85000 La Roche sur Yon
120	Mme	Peyrac	Elisabeth	Cantin (Claude)	9, rue Jules Siegfried - 85000 La Roche sur Yon
121		DDE			22, rue du 139ème Régiment d'Infanterie - 15000 Aurillac
122		DDE			22, rue du 139ème Régiment d'Infanterie - 15000 Aurillac
123	Mr	Lauzet	Jean - Pierre		Le Cassan - 15800 Thiézac
124		DDE			22, rue du 139ème Régiment d'Infanterie - 15000 Aurillac

CANTAL

VIC-SUR-CÈRE

SECTION AB

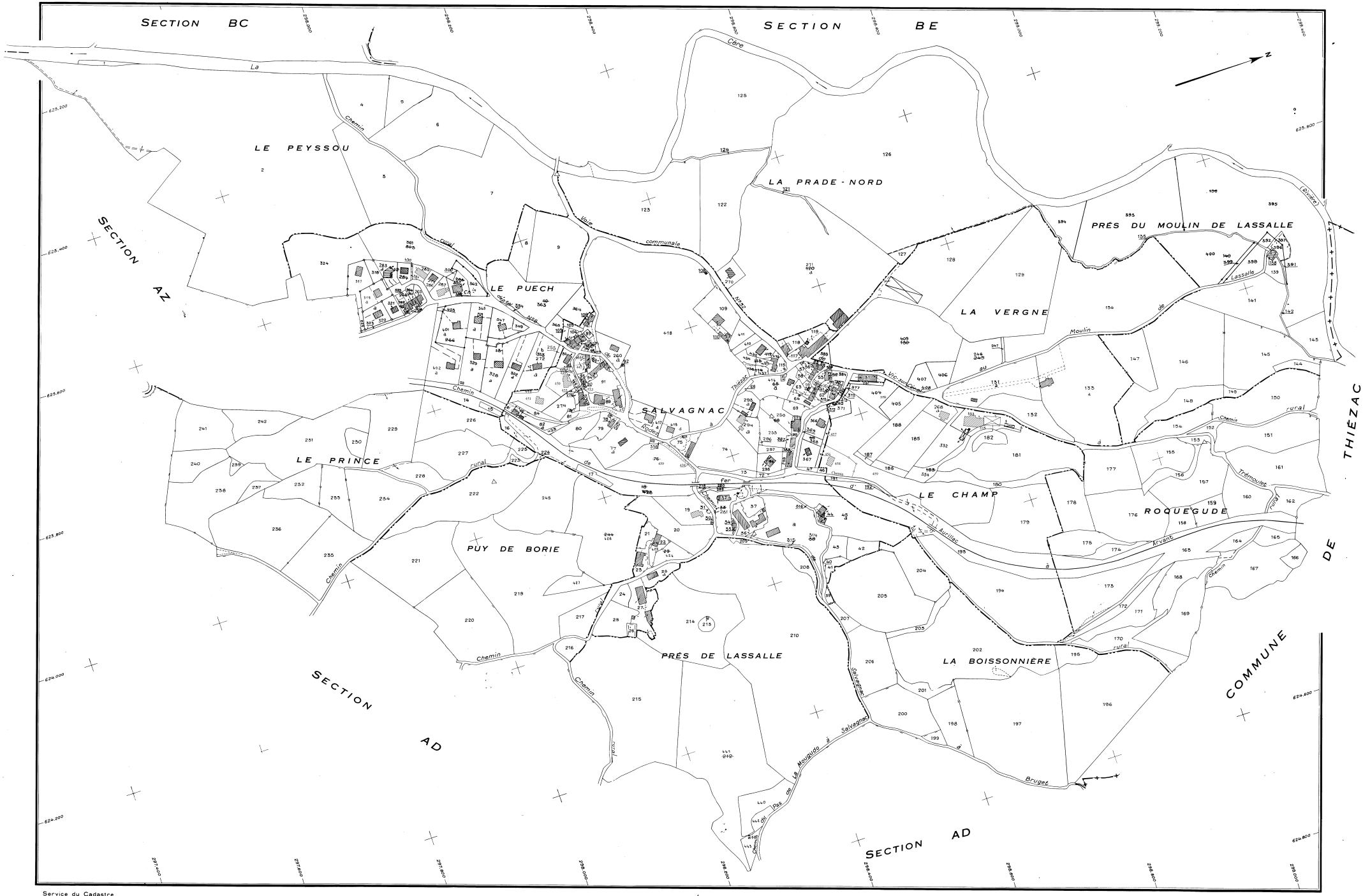

Service du Cadastre

REPRODUCTION INTERDITE

Echelle de 1/2000

DDF

Feuille renouvelée pour 1964

1982 – 2e édition

15 O 258 VIC-SUR-CERE AB

Vic - section AB

N° parcelle	Civilité	Nom	Prénom	Nom (prénom) du conjoint	Adresse
117	Mr	Lours	Jean		Salvagnac - 15800 Vic sur Cère
118	Mr	Lours	Jean		Salvagnac - 15800 Vic sur Cère
119	Mr	Lours	Jean		Salvagnac - 15800 Vic sur Cère
121	Mr	Lours	Jean		Salvagnac - 15800 Vic sur Cère
122	Mme	Trouis	Colette	Bel (André)	1, rue Oswaldo Cruz - 75016 Paris
123	Mr	Lours	Bernard		Salvagnac - 15800 Vic sur Cère
124	Mme	Trouis	Colette	Bel (André)	1, rue Oswaldo Cruz - 75016 Paris
125	Mme	Trouis	Colette	Bel (André)	1, rue Oswaldo Cruz - 75016 Paris
126	Mr	Lours	Bernard		Salvagnac - 15800 Vic sur Cère
127	Mr	Lours	Bernard		Salvagnac - 15800 Vic sur Cère
128	Mr	Lours	Bernard		Salvagnac - 15800 Vic sur Cère
129	Mr	Lours	Bernard		Salvagnac - 15800 Vic sur Cère
131		Groupement des Campeurs Universitaires			72, boulevard de Courcelles - 75017 Paris
132	Mr	Lours	Bernard		Salvagnac - 15800 Vic sur Cère
133		Groupement des Campeurs Universitaires			72, boulevard de Courcelles - 75017 Paris
134	Mr	Lours	Bernard		Salvagnac - 15800 Vic sur Cère
135	Mr	Bastide	Frédéric		Salvagnac - 15800 Vic sur Cère
139	Mr	Bastide	Frédéric		Salvagnac - 15800 Vic sur Cère
141	Mme	Trouis	Colette	Bel (André)	1, rue Oswaldo Cruz - 75016 Paris
142	Mr	Bastide	Frédéric		Salvagnac - 15800 Vic sur Cère
143	Mr	Delrieu	Daniel		Fournols - 15800 Vic sur Cère
144	Mr	Lours	Bernard		Salvagnac - 15800 Vic sur Cère
145	Mr	Lours	Bernard		Salvagnac - 15800 Vic sur Cère
146	Mme	Trouis	Colette	Bel (André)	1, rue Oswaldo Cruz - 75016 Paris
147		Groupement des Campeurs Universitaires			72, boulevard de Courcelles - 75017 Paris
148	Mme	Trouis	Colette	Bel (André)	1, rue Oswaldo Cruz - 75016 Paris
149	Mr	Lours	Bernard		Salvagnac - 15800 Vic sur Cère
150	Mr	Lours	Bernard		Salvagnac - 15800 Vic sur Cère

154	Mr	Lours	Bernard		Salvagnac - 15800 Vic sur Cère
246	Mr	Lours	Bernard		Salvagnac - 15800 Vic sur Cère
247	Mr	Lours	Bernard		Salvagnac - 15800 Vic sur Cère
268	Mr	Théron	Martial		Salvagnac - 15800 Vic sur Cère
270	Mr	Lours	Bernard		Salvagnac - 15800 Vic sur Cère
271	Mr	Lours	Bernard		Salvagnac - 15800 Vic sur Cère
389	Mr	Pouderoux	Jacques		Salvagnac - 15800 Vic sur Cère
391	Mr	Bastide	Frédéric		Salvagnac - 15800 Vic sur Cère
392	Mr	Bastide	Frédéric		Salvagnac - 15800 Vic sur Cère
393	Mr	Lours	Bernard		Salvagnac - 15800 Vic sur Cère
394	Mr	Lours	Bernard		Salvagnac - 15800 Vic sur Cère
395	Mr	Delrieu	Daniel		Fournols - 15800 Vic sur Cère
396	Mr	Bastide	Frédéric		Salvagnac - 15800 Vic sur Cère
397	Mr	Delrieu	Daniel		Fournols - 15800 Vic sur Cère
398	Mr	Bastide	Frédéric		Salvagnac - 15800 Vic sur Cère
399	Mr	Delrieu	Daniel		Fournols - 15800 Vic sur Cère
400	Mr	Lours	Bernard		Salvagnac - 15800 Vic sur Cère
406	Mme	Flament	Marie - Anne		BP 7500 - 0069 Chaussée de Bruxelles - 7500 Tournai - Belgique
407	Mme	Flament	Marie - Anne		BP 7500 - 0069 Chaussée de Bruxelles - 7500 Tournai - Belgique
408	Mme	Flament	Marie - Anne		BP 7500 - 0069 Chaussée de Bruxelles - 7500 Tournai - Belgique
409	Mr	Lours	Bernard		Salvagnac - 15800 Vic sur Cère

CANTAL

VIC - SUR - CÈRE

SECTION BE

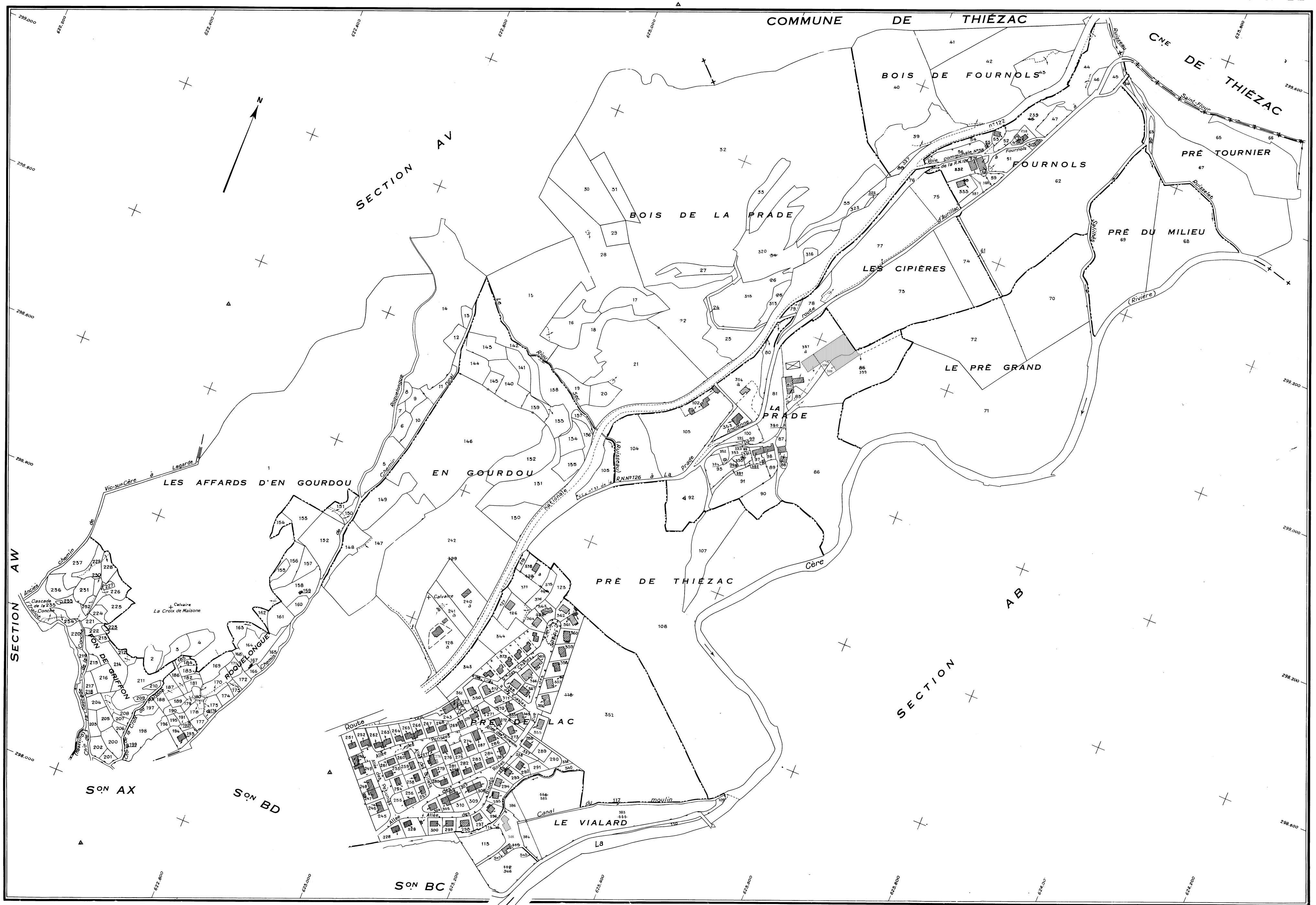

Service du Cadastre
REPRODUCTION INTERDITE

Echelle de 1/2000

Feuille renouvelée pour 1964
1982 - 2e édition
15 0 258 VIC-SUR-CÈRE BE

Vic - section BE

N° parcelle	Civilité	Nom	Prénom	Nom (prénom) du conjoint	Adresse
44	Mr	Delrieu	Daniel		Fournols - 15800 Vic sur Cère
45	Mr	Delrieu	Daniel		Fournols - 15800 Vic sur Cère
46	Mr	Delrieu	Daniel		Fournols - 15800 Vic sur Cère
47	Mr	Delrieu	Daniel		Fournols - 15800 Vic sur Cère
49	Mr	Delrieu	Daniel		Fournols - 15800 Vic sur Cère
50	Mr	Delrieu	Daniel		Fournols - 15800 Vic sur Cère
51	Mr	Delrieu	Daniel		Fournols - 15800 Vic sur Cère
52	Mr	Delrieu	Daniel		Fournols - 15800 Vic sur Cère
53	Mme	Rispal	Alice	Chiniard (François)	Fournols - 15800 Vic sur Cère
54		Habitants de Fournols			
55	Mme	Rispal	Alice	Chiniard (François)	Fournols - 15800 Vic sur Cère
56	Mme	Rispal	Alice	Chiniard (François)	Fournols - 15800 Vic sur Cère
57	Mme	Rispal	Alice	Chiniard (François)	Fournols - 15800 Vic sur Cère
58	Mr	Delrieu	Daniel		Fournols - 15800 Vic sur Cère
59	Mr	Delrieu	Daniel		Fournols - 15800 Vic sur Cère
61	Mr	Delrieu	Daniel		Fournols - 15800 Vic sur Cère
62	Mr	Delrieu	Daniel		Fournols - 15800 Vic sur Cère
64	Mr	Delrieu	Daniel		Fournols - 15800 Vic sur Cère
65	Mme	Rispal	Alice	Chiniard (François)	Fournols - 15800 Vic sur Cère
66	Mme	Rispal	Alice	Chiniard (François)	Fournols - 15800 Vic sur Cère
67	Mr	Delrieu	Daniel		Fournols - 15800 Vic sur Cère
68	Mme	Rispal	Alice	Chiniard (François)	Fournols - 15800 Vic sur Cère
69	Mr	Delrieu	Daniel		Fournols - 15800 Vic sur Cère
70	Mme	Rispal	Alice	Chiniard (François)	Fournols - 15800 Vic sur Cère
71	Mr	Delrieu	Daniel		Fournols - 15800 Vic sur Cère
72	Mme	Rispal	Alice	Chiniard (François)	Fournols - 15800 Vic sur Cère
74	Mr	Delrieu	Daniel		Fournols - 15800 Vic sur Cère
75	Mr	Delrieu	Daniel		Fournols - 15800 Vic sur Cère

76	Mr	Delrieu	Daniel		Fournols - 15800 Vic sur Cère
77	Mr	Delrieu	Daniel		Fournols - 15800 Vic sur Cère
78	Mr	Delrieu	Daniel		Fournols - 15800 Vic sur Cère
79	Mr	Delrieu	Daniel		Fournols - 15800 Vic sur Cère
82	Mr	Delrieu	Daniel		Fournols - 15800 Vic sur Cère
83	Mr	Delrieu	Daniel		Fournols - 15800 Vic sur Cère
86	Mr	Delrieu	Daniel		Fournols - 15800 Vic sur Cère
238	Mr	Delrieu	Daniel		Fournols - 15800 Vic sur Cère
239	Mr	Delrieu	Daniel		Fournols - 15800 Vic sur Cère
332	Mme	Rispal	Alice	Chiniard (François)	Fournols - 15800 Vic sur Cère
333	Mr	Charmes	Christian		Fournols - 15800 Vic sur Cère
387	Mr	Charmes	Christian		Fournols - 15800 Vic sur Cère
388	Mme	Rispal	Alice	Chiniard (François)	Fournols - 15800 Vic sur Cère
396	Mr	Delrieu	Daniel		Fournols - 15800 Vic sur Cère
397	Mr	Delrieu	Daniel		Fournols - 15800 Vic sur Cère
398	Mr	Delrieu	Daniel		Fournols - 15800 Vic sur Cère
399	Mr	Delrieu	Daniel		Fournols - 15800 Vic sur Cère